

**LDL**

Ligue des  
droits et libertés

# Droits et libertés



Kandolo.JT

Dossier

## Racisme

*« La race naît du  
racisme, et non  
le contraire »*

Ta-Nehisi Coates

- Peut-on être raciste sans le savoir?
- Qu'est-ce que la racialisation?
- Des initiatives contre le profilage racial
- « Juste parce que je suis autochtone »
- La gauche et les luttes antiracistes
- Enjeux de l'intersectionnalité dans le mouvement des femmes

# Dans ce numéro

La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

## Personnes-ressources

Haroun Bouazzi  
Vanessa Clermont-Isabelle  
Marcel Duhaime  
Martine Éloy  
Bochra Manaï  
Émilie Nicolas  
Dominique Peschard  
Louis Rivet Préfontaine  
Lysiane Roch

## Révision linguistique

Marcel Duhaime  
Lisette Girouard  
Claire Lalonde

## Correction d'épreuves

Lysiane Roch  
Karina Toupin

## Conception visuelle

et mise en page  
Martine Éloy  
Sabine Friesinger

## Comité de rédaction

Bochra Manaï  
Dominique Peschard  
Lysiane Roch

## Illustrations pages

couvertures  
Kandolo Jt

## Collaboration à ce numéro

Sirma Bilge  
Estelle Carde  
Régine Debrosse  
Mathieu Forcier  
Amandine Gay  
Guillaume Hébert  
Mouloud Idir  
Lynda Khelil  
Widia Larivière  
Jessica Leblanc  
Marlihan Lopez  
Bochra Manaï  
Robyn Maynard  
Christian Nadeau  
Sylvie Paquerot  
Dominique Peschard  
Alexandra Pierre  
Will Prosper  
Lysiane Roch  
Cynthia Smith  
Sid Ahmed Soussi  
Olivia Thomassie

## Impression

Imprimerie Katasoho

Citation page couverture : Ta-Nehisi Coates, *Une colère noire, Lettre à mon fils*, Éd. Autrement (2016).

Sauf indication contraire, les propos et opinions exprimés appartiennent aux auteurs et n'engagent ni la Ligue des droits et libertés, ni la Fondation Léo-Cormier. La reproduction totale ou partielle est permise et encouragée, à condition de mentionner la source.

Revue de la Ligue des droits et libertés  
Volume 35, numéro 2, automne 2016

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0828-6892

Cette revue est une publication de la Ligue des droits et libertés, réalisée avec l'appui financier de la Fondation Léo-Cormier. Elle est distribuée à leurs membres.



Ligue des  
droits et libertés



FONDATION LÉO-CORMIER  
pour l'éducation aux droits et libertés

## Éditorial

Pour une société juste : lutter contre les discriminations

par l'interdépendance des droits humains..... 3

*Christian Nadeau*

Un monde sous surveillance ..... 5

*Dominique Peschard*

## Dossier : Racisme

Présentation ..... 7

*Lysiane Roch*

Peut-on être raciste sans le savoir? ..... 10

*Régine Debrosse*

La racialisation ..... 13

*Sirma Bilge et Mathieu Forcier*

Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme ..... 15

*Alexandra Pierre*

Déclaration du groupe d'experts (ONU) sur les personnes

d'ascendance africaine au Canada ..... 18

*La rédaction*

La machine du stigmaté et la mécanique raciste ..... 19

*Mouloud Idir*

Racisme et santé ..... 22

*Estelle Carde*

Discrimination salariale ou racisme institutionnel? ..... 24

*Sid Ahmed Soussi*

Les discours sur la radicalisation : un instrument

pour délégitimer les citoyen-ne-s..... 27

*Widia Larivière, Bochra Manaï et Will Prosper*

Initiatives contre le profilage racial ..... 30

*Robyn Maynard*

La résilience autochtone - Des jeunes se lèvent contre la discrimination ..... 33

*Cynthia Smith et Olivia Thomassie*

Amandine Gay - Amplifier la parole des femmes noires ..... 35

*Entrevue réalisée par Alexandra Pierre*

Enjeux et défis de l'appropriation de l'intersectionnalité

au sein du mouvement des femmes du Québec..... 38

*Marlihan Lopez*

La gauche et les luttes antiracistes - Un moment de bascule? ..... 41

*Bochra Manaï*

## Hors Dossier

Les régimes d'autorisation préalable - Une atteinte à la liberté d'expression ..... 43

*Lynda Khelil et Jessica Leblanc*

Pour une transition - mais quelle transition? ..... 45

*Sylvie Paquerot*

# Pour une société juste

## Lutter contre les discriminations par l'interdépendance des droits humains

**Christian Nadeau**, président  
Ligue des droits et libertés

Depuis quelques années, on entend sans cesse les élites politiques et médiatiques s'inquiéter d'une montée de la radicalisation, sans que l'on sache toujours bien de quoi il s'agit exactement. Ce qui semble l'emporter dans le débat public actuel est l'idée selon laquelle certains groupes, mobilisés par une idéologie politique et/ou religieuse, seraient prêts à commettre, dans le pire des cas, des actes terroristes ou à tout le moins à commettre des gestes violents.

Une grande conférence de l'UNESCO a eu lieu à Québec du 30 octobre au 1<sup>e</sup> novembre dernier, où de nombreuses interventions ont exposé quelques pistes permettant de prévenir ce qui est présenté comme la question centrale de notre monde contemporain. Même si la radicalisation y est associée à différents problèmes, il ne semble faire aucun doute pour personne que le recrutement djihadiste constitue le principal enjeu en cause. Bien entendu, il est absurde de nier le phénomène de la radicalisation. En revanche, on peut sérieusement poser la question de savoir ce que peut signifier un tel investissement de temps et d'énergie pour ce qui est très loin de représenter une crise urgente à traiter au Québec. Et si vraiment il y a un problème, il nous faudrait être certain de bien le comprendre avant d'entreprendre quoi que ce soit ou de se lancer dans de grands discours en apparence vertueux mais dont on ne peut s'empêcher de soupçonner la finalité politicienne.

Au même moment, le gouvernement libéral soumettait son projet de loi sur la neutralité religieuse de l'État à l'examen de la Commission des institutions. Quels sont les objectifs de la loi? Le PL 62 vise à favoriser la neutralité religieuse de l'État et à encadrer les demandes d'accommodements religieux au sein d'organismes publics. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la volonté pour l'État d'afficher sa neutralité. Toute la question est plutôt de comprendre les objectifs lorsqu'il s'agit de *favoriser* une neutralité de l'État. Une fois cela bien compris, il devient difficile de justifier pourquoi on cible un groupe social en particulier, puisque ceci entre en contradiction complète avec l'idée même de neutralité. En effet, l'article 9 du projet de loi impose aux membres du personnel d'organismes publics d'exercer leurs fonctions à visage découvert. Il s'agit d'un cas flagrant de profilage religieux. Or, rappelons-le, la neutralité religieuse de l'État n'est pas une fin en soi. Si l'État doit se

montrer neutre, c'est précisément pour éviter toute forme de discrimination entre les individus. L'État ne peut donc en aucun cas être lui-même la source d'une discrimination sous prétexte de neutralité.

Quel rapport entre le projet de loi et la conférence de l'UNESCO? Quel rapport entre la compréhension que nous avons aujourd'hui des actions contre la radicalisation et le principe de neutralité? Contrairement aux apparences, ce n'est pas en soi la question de l'Islam qui permet d'associer lutte contre la radicalisation et neutralité religieuse de l'État, ou du moins, si l'Islam est présent dans les deux cas, ce n'est pas tant comme problème que comme objet d'un discours. Si les débats se focalisent sur l'Islam, ce qui compte est qu'à chaque fois le gouvernement et la plupart des médias préfèrent marginaliser et stigmatiser des groupes plutôt que de penser les défis sociaux qui nous préoccupent dans leur complexité. Dans les deux cas, nous créons un vrai problème, celui de la discrimination, sous prétexte de répondre à une problématique « religieuse » dont nul n'a pu prouver si elle est bien réelle ou imaginaire.

À l'heure actuelle, notre plus grand défi est de prendre au sérieux les difficultés inhérentes aux enjeux entourant la discrimination et l'exclusion sociale. Le seul moyen d'y parvenir est d'oser examiner ces enjeux sans tomber dans les pièges faciles des solutions toutes faites. Un premier pas dans la bonne direction est la création d'une commission d'enquête sur le racisme systémique. Plusieurs s'y opposent, comme on s'oppose d'ailleurs à l'expression *culture du viol*, car on y voit une manière de noyer des crimes particuliers dans une mer de considérations sociologiques. Pourtant, lorsque nous parlons de causes systémiques ou de culture, cela nous permet d'examiner au-delà des paramètres juridiques les facteurs d'exclusion sociale.

Inversement, lorsqu'un gouvernement est prêt à utiliser une norme juridique réalisant de manière structurelle la discrimination des femmes musulmanes au nom même de la neutralité de l'État, on ne peut pas y voir la seule errance des élus : il faut y voir malheureusement aussi ce qui dans une société cautionne l'inacceptable et renforce l'exclusion au lieu de lui faire obstacle. Lorsque la LDL parle en termes

d'interdépendances des droits, elle oppose une analyse globale des droits et libertés à une logique qui au contraire hiérarchise les droits et en exclut ou en valorise certains selon la catégorie de personnes qui en sont titulaires.

L'interdépendance des droits humains implique à la fois un principe et une approche. Comme principe, l'interdépendance des droits humains nous oblige à ne jamais sacrifier un droit au profit d'un autre. En d'autres termes, les droits ne sont jamais des monnaies d'échange, permettant d'obtenir ce que l'on souhaite en abandonnant ce qui n'apparaît pas important pour nous, mais dont la disparition pourrait s'avérer fatale à l'existence des autres.

Comme approche, cela nous pousse à concevoir des façons de penser où les droits se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle la LDL s'oppose vivement aux discriminations, car non seulement elles supposent des victimes, mais aussi parce qu'elles fragilisent toujours davantage le lien social. De la même manière que l'interdépendance des droits possède un caractère exponentiel, car les droits se renforcent les uns les autres, de la même manière la discrimination entraîne un déclin continu de l'égalité démocratique, jusqu'à ce que les inégalités et les injustices deviennent banalisées et dès lors échappent à notre attention.

Il faut donc faire preuve de vigilance lorsqu'une société comme la nôtre veut de bon droit se porter à la défense de l'égalité des hommes et des femmes, mais dans les faits entend nier à ses dernières leur liberté de conscience. Il faut s'alarmer lorsque des personnes sont jugées suspectes voire dangereuses, sur la simple base de leur appartenance à une communauté religieuse. Il faut s'interroger lorsqu'on investit des sommes faramineuses d'argent pour contrer la radicalisation des jeunes, mais en diminuant l'offre de services à ceux-ci ou en contraignant de plus en plus leur avenir.

*« On s'accroche parfois à une croyance fondamentale tenace. Lorsque nous découvrons des preuves qui remettent celle-ci en question, nous sommes incapables d'accepter ces certitudes au risque de ressentir un sentiment extrêmement inconfortable appelé dissonance cognitive. S'ensuivent la rationalisation, l'ignorance et le déni, puis nous restons sourds à tout ce qui va à l'encontre de notre propre conviction. »*

*Frantz Fanon,  
Peau Noire, Masques Blancs, 1952*

## Pour la création d'une commission de consultation sur le racisme systémique!

Ajoutez votre voix pour presser le gouvernement d'agir!

[www.racismesystemique.org](http://www.racismesystemique.org)

# Un monde sous surveillance

Dominique Peschard

comité sur la surveillance des populations  
Ligue des droits et libertés

Chloé Germain-Thérien



## Gouvernement Libéral et sécurité nationale

L'élection d'un gouvernement Libéral a changé sensiblement la donne quant à la tenue d'un débat public sur la question de la sécurité nationale et des mesures anti-terroristes. Conformément à son engagement électoral, le gouvernement tient une consultation publique sur les lois et mesures en vigueur en matière de lutte contre le terrorisme afin de modifier ou abroger certaines dispositions. Cette ouverture, quoique bienvenue, ne doit pas nous laisser nous bercer d'illusions. Le parti Libéral a démontré par les positions adoptées depuis 2001 qu'il donnait préséance à la sécurité nationale sur les droits et libertés : Loi antiterroriste de 2001 (C-36), certificats de sécurité, entente sur la frontière intelligente avec les États-Unis, appui à la reconduction des deux clauses les plus controversées de C-36 (audiences d'investigation et engagement assorti de conditions) sous le gouvernement Harper.

Dans les mois précédant l'élection de 2015, l'opposition libérale a appuyé le projet de loi C-51, tout en promettant de l'amender une fois élu. Le 16 juin 2016, le gouvernement déposait le projet de loi C-22, *Loi constituant le comité de parlementaires sur la sécurité nationale*. Ce projet de loi est la réponse du gouvernement à la demande d'un mécanisme d'examen des agences impliquées dans le partage de renseignements et la sécurité nationale. Or, C-22 souffre de graves lacunes et un comité de parlementaires est, à lui seul, insuffisant pour examiner le travail des agences.

### Les consultations

Les consultations sur la sécurité nationale se sont déroulées de septembre à décembre 2016 sans soulever beaucoup d'attention de la part des médias. Elles ont pris plusieurs formes.

Le gouvernement a lancé une consultation en ligne qui s'est terminée le 15 décembre. Le questionnaire de consultation est accompagné d'un livre vert, *Notre sécurité, nos droits*. Un autre document, de contexte celui-là, présentait les mesures anti-terroristes en vigueur en illustrant leur application à partir de cas hypothétiques choisis sur mesure pour les justifier. Ces documents ouvraient même la porte à un élargissement de la surveillance des communications. Considérant le fait que la non-publication des points de vue exprimés en ligne limite la contribution de ceux-ci au débat public, toutes les

organisations mobilisées dans cette consultation demandent au gouvernement de rendre les résultats publics.

Le Comité sur la sécurité publique et nationale a tenu des audiences dans les principales villes du Canada, dont Montréal. Deux panels d'une heure se sont tenus à Montréal : le premier composé de la Ligue des droits et libertés (LDL) et du Congrès maghrébin au Québec; le deuxième, de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et de l'Association des juristes progressistes (AJP).

La LDL a appelé à revoir l'ensemble des mesures antiterroristes en replaçant les droits et libertés à l'avant plan en matière de sécurité, et avancé qu'un premier pas dans cette direction serait d'abroger C-51 et de mettre en place un véritable mécanisme d'examen des agences.<sup>1</sup> Le Congrès maghrébin a mis en garde contre les dérives de la lutte contre la radicalisation, l'AJP a dénoncé C-51 et la CSILC a exposé pourquoi le projet de loi C-22 était insatisfaisant, mais surtout pourquoi il ne répondait pas au besoin d'un véritable mécanisme de surveillance des agences.<sup>2</sup> Les panels étaient suivis de deux heures pendant lesquelles le public était invité à témoigner. Les personnes qui ont témoigné ont presque unanimement demandé le retrait de C-51. Le Comité sur la sécurité publique et nationale a également entamé des audiences sur la *Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada* qui fait partie de C-51.

Une autre rencontre de deux heures a également permis à une vingtaine d'organisations de défense des libertés civiles de présenter leur point de vue en matière de sécurité nationale aux ministres Goodale et Jody Wilson-Raybould. Les ministres étaient à l'écoute, ont posé plusieurs questions, mais n'ont pris aucun engagement. Le ministre Goodale a cependant laissé entendre qu'il serait trop compliqué d'abroger C-51 et qu'il fallait plutôt voir les modifications qui devraient être apportées à l'ensemble des mesures existantes.

On peut prévoir que ces consultations seront suivies d'un projet de loi en 2017. Tout indique que le gouvernement

1. LDL, *Remettre les droits humains au centre de nos politiques de sécurité*, Mémoire présenté au Comité parlementaire sur la sécurité publique et nationale : [http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire\\_ldl\\_comite\\_securite\\_publique\\_nationale\\_20161028\\_final.pdf](http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire_ldl_comite_securite_publique_nationale_20161028_final.pdf)

2. 15 years of problematic national security and anti-terrorism policies and their consequences : <http://iclmg.ca/wp-content/uploads/sites/37/2014/03/Brief-to-SECU-on-National-Security-final.pdf>

Les personnes qui ont témoigné lors des audiences ont presque unanimement demandé le retrait de C-51.



Photo : Anne Dagenais Guertin

n'est pas prêt à revoir l'ensemble des mesures anti-terroristes en vigueur, mais seulement à identifier et corriger les plus contestées, comme, par exemple, le pouvoir accordé au SCRS de poser des gestes « illégaux » pour réduire une menace, ou la définition trop vague du crime « de préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général ». Rappelons que les organisations et les personnes qui se sont mobilisées demandent, au minimum, le retrait de C-51 et un véritable mécanisme d'examen du travail des agences.

Par ailleurs, les documents de consultation indiquent que le gouvernement envisage d'élargir les pouvoirs, déjà hors de contrôle, des forces de l'ordre et des agences canadiennes. Le premier serait la possibilité d'obtenir sans mandat les données sur les abonnés de la part des fournisseurs de service, malgré le fait que la Cour suprême ait établi que ces données relevaient de la protection accordée à la vie privée.<sup>3</sup> Le deuxième serait d'astreindre les fournisseurs de services à préserver les données de communication de tous les abonnés pour une longue période de temps, au cas où la police en aurait besoin, bien que celle-ci puisse déjà obtenir des mandats de sauvegarde pour répondre aux besoins d'une enquête spécifique. La Cour européenne a déjà statué qu'une telle mesure, en préservant les données de personnes innocentes, violait la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Enfin le gouvernement se fait le porte parole des agences qui ne cessent de se plaindre que l'encryptage nuit à leurs pouvoirs d'enquête. Les agences souhaiteraient imposer l'obligation de décryptage tant aux fournisseurs de services qu'aux usagers et usagers. Or l'affaiblissement de l'encryptage menacerait la cyber-sécurité et l'obligation qui serait faite à un individu de dévoiler tout le contenu d'un téléphone intelligent ou d'une tablette violerait le droit d'être protégé contre l'auto-incrimination.<sup>4</sup>

La consultation n'a pas été inutile. Elle a permis de faire savoir au gouvernement que nous attendons beaucoup plus que ce qu'il est prêt à faire. Elle a également permis de

relancer le débat public et la mobilisation autour des mesures antiterroristes et la surveillance. Surtout, elle prépare le terrain pour la poursuite de la bataille au printemps quand le gouvernement dévoilera ses intentions. Nous vous invitons à lire les mémoires de la LDL et de la CSILC (voir notes en bas de page) et à discuter des enjeux qu'ils soulèvent dans votre entourage et vos organisations.

La CSILC a mis en ligne un outil pour vous aider à répondre aux questions posées dans le document de consultation. Celui-ci est disponible à l'adresse suivante: <http://iclmg.ca/fr/enjeux/nos-reponses-a-la-consultation-en-ligne-sur-la-securite-nationale/>

## Pendant ce temps aux États-Unis

### Yahoo...

Selon des anciens employés, Yahoo, à la demande du FBI et de la NSA, a secrètement installé un logiciel en mesure d'examiner tous les courriels de ses clients pour trouver des combinaisons de caractères fournis par des responsables du renseignement des États-Unis. Selon certains experts, ce serait la première fois qu'une compagnie accepterait de fouiller l'ensemble du contenu des courriels de ses clients en temps réel.<sup>5</sup>

### Geofeedia...

Une compagnie de Chicago, Geofeedia, a développé un outil qui utilise les messages, photos et vidéos écumés sur Facebook, Twitter et Instagram pour permettre aux forces de l'ordre de surveiller les protestataires. Pour faire son logiciel Geofeedia a utilisé les programmes offerts par ces compagnies à l'intention de tiers pour le développement d'applications. D'après des informations obtenues par l'American Civil Liberties Union (ACLU), 500 agences ont sollicité les services de Geofeedia et les autorités de Baltimore y ont eu recours pour surveiller et contrôler les manifestations violentes après la mort de Freddie Gray. Après la dénonciation de l'ACLU, les compagnies impliquées ont coupé l'accès de Geofeedia à leurs données.<sup>6</sup>

3. *R. v. Spencer*, 2014 SCC 43.

4. Pour plus d'information voir: Surveillance scandals break while government presses for more surveillance powers <https://bccla.org/2016/11/surveillance-scandals-breaking-government-presses-surveillance-powers/>

5. <http://www.reuters.com/article/us-yahoo-nsa-exclusive-idUSKCN1241YT>

6. [http://www.nytimes.com/2016/10/12/technology/aclu-facebook-twitter-instagram-geofeedia.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2016/10/12/technology/aclu-facebook-twitter-instagram-geofeedia.html?_r=0)

# Dossier : Racisme

## « La race naît du racisme, et non le contraire »\*

### Présentation

**Lysiane Roch**, responsable des communications  
Ligue des droits et libertés

L'élection de Donald Trump aux États-Unis fait craindre le pire en termes de racisme et de xénophobie. Sa campagne et sa victoire ont déjà libéré un torrent de haine, avec une multiplication des insultes, graffitis et agressions racistes, en particulier dans les écoles et les universités<sup>1</sup>. Celui qui, le soir de sa victoire, s'engageait à « être le président de tous les Américains » a tôt fait de nommer un suprémaciste blanc comme haut conseiller à la Maison-Blanche.

La situation aux États-Unis est loin d'être isolée, comme en témoignent la montée de la xénophobie en Europe ainsi que la recrudescence de groupes d'extrême-droite, tels que Pegida.

Au-delà de ces manifestations d'un racisme décomplexé, le racisme prend souvent des formes plus insidieuses mais non moins violentes : brutalité médiatique, discrimination systémique en emploi, profilage racial par les forces policières, colonialisme dans nos relations avec les Peuples autochtones, etc. De plus en plus de voix s'élèvent au Québec pour exiger que nous nous attaquions collectivement au racisme en tant que problème systémique. Pour y arriver, il nous faudra d'abord reconnaître l'existence de ce problème. Il reste en ce sens beaucoup de chemin à faire. Pensons notamment aux propos inacceptables des ministres de la Sécurité publique et des Affaires autochtones du Québec, qui, dans la foulée des événements de Val d'Or, en réponse à la demande d'enquête systémique sur les pratiques policières envers les Autochtones, se sont empressés de déclarer qu'il n'y a pas de racisme systémique à la Sûreté du Québec.

### Interventions de la LDL sur le racisme : un rôle en évolution

Au cours de son histoire, la LDL est intervenue à de nombreuses reprises sur les enjeux du racisme et de discrimination raciale. Dans les années '80, elle a notamment participé aux luttes pour contrer le racisme dans l'industrie du taxi et envers les Autochtones lors de la *guerre du saumon* et de la crise d'Oka, entre autres. En plus de son travail terrain, la LDL a aussi effectué un travail d'analyse sur les mouvements d'extrême-droite et la montée des violences racistes au



Manifestation pour dénoncer la mort d'une femme noire, Sandra Bland, alors qu'elle était détenue par la police : "Décriminalisez la négritude", 31 juillet 2015

Photo: Fibonacc Blue, CC Flickr, <https://www.flickr.com/photos/fibonaccblue/20178544202/>

Québec<sup>2</sup>. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, la LDL a dénoncé à plusieurs reprises l'islamophobie. Plus récemment, la LDL est aussi intervenue pour dénoncer le profilage racial des forces policières, le racisme systémique envers les Autochtones et les atteintes discriminatoires de différents projets de loi proposés au nom de la laïcité de l'État.

Au printemps 2016, lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres de la LDL ont décidé de faire des enjeux du racisme un dossier prioritaire. Les membres ont aussi retenu la proposition d'aborder le racisme à partir d'un angle qui ne porte pas uniquement sur la discrimination mais qui tient compte à la fois de l'évolution des analyses sur le racisme systémique et des changements dans le contexte québécois et canadien :

**Le racisme est l'expression de rapports de domination et la contribution de la LDL sera de mettre en lumière ces rapports afin de participer à la lutte pour les abolir et non de se limiter à en dénoncer les manifestations.**

2. Ces travaux ont mené à la publication du livre *Les Skins Heads et l'extrême droite*, ainsi qu'à la production d'un rapport sur la violence raciste réalisé conjointement avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Centre maghrébin de recherche et d'information et le Congrès Juif.

1. <http://www.slate.fr/story/128483/apres-la-victoire-de-trump-les-actes-racistes-se-multiplient>

\* Ta-Nehisi Coates, *Une colère noire, Lettre à mon fils*, Éd. Autrement (2016).

Ce n'est pas par hasard si cette question a été ramenée à l'avant-scène par les militant-e-s de la LDL impliqué-e-s dans le dossier de la laïcité et dans les débats autour des différents projets visant à limiter les libertés religieuses, en particulier le projet de Charte des valeurs. Derrière la façade qui prétend opposer une laïcité républicaine à une laïcité molle faite de compromis multiculturels, s'exprime, la plupart du temps sans fard, l'affirmation de notre supériorité culturelle et civilisationnelle sur le reste de l'humanité. De ce point de vue, notre civilisation occidentale (chrétienne, humaniste, éclairée, humanitaire, égalitaire) serait présentement menacée par les musulman-e-s et la montée de l'islam. L'islamophobie, cette diabolisation irraisonnée des musulman-e-s – et des arabes est exacerbée par les attentats terroristes et le discours dominant à propos de ce phénomène. Avec des conséquences directes et inquiétantes pour la population concernée : discrimination en matière d'emploi et de logement, agressions verbales et physiques envers les femmes voilées, profilage racial dans l'application des mesures antiterroristes dont les listes d'interdiction de vol et les certificats de sécurité, etc.



Conférence de presse de Montréal-Noir et Montréal-Nord Républik, 20 avril 2016, devant le Poste de police no. 39 à Montréal-Nord.

La montée de l'islamophobie à laquelle on assiste depuis les attentats du 11 septembre 2001 s'ajoute aux autres expressions du racisme ayant des racines plus anciennes au Québec et au Canada. En premier lieu, celle liée à l'histoire coloniale du Canada vis-à-vis des peuples autochtones. Ce racisme procède de la même vision que l'orientalisme, soit celle de la supériorité des personnes blanches en Europe sur les autres peuples. Il ne pourra être combattu efficacement que par la reconnaissance du colonialisme canadien et fait partie de la lutte pour la décolonisation des peuples autochtones. Enfin, il y a les autres groupes racisés, en particulier les Noir-e-s. Ce racisme reçoit trop peu d'attention, autant dans l'opinion publique que de la part des politicien-ne-s, sauf lors d'explosion de colère comme lors de l'émeute suite à la mort de Freddy Villanueva.

Dans la foulée de ces nouvelles orientations de travail, une première action de la LDL a été de donner son appui à la demande de création d'une commission sur le racisme systémique au Québec. Au cours des prochaines années, la LDL entend développer une pratique de lutte contre le racisme,

fondée sur le caractère systémique du racisme, qui nomme la blancheur<sup>3</sup> et appelle l'opinion publique, les institutions et les décideurs à s'attaquer aux causes structurelles du racisme. C'est dans ce but qu'elle a choisi de consacrer le dossier du numéro d'automne de sa revue *Droits et libertés* au racisme systémique.

## Un dossier pour mieux comprendre le racisme et réfléchir aux perspectives pour le combattre

Par ce dossier, la LDL souhaite contribuer au développement d'une meilleure compréhension des fondements du racisme et de ses manifestations, tout en suscitant une réflexion sur les perspectives de luttes contre le racisme et la responsabilité des personnes non-racisées. Comme le dit si bien Deni Ellis Bécharde dans le livre « Kuei, je te salue », nous n'avons pas à nous sentir coupables de cette culture raciste. « Aucun d'entre nous ne l'a inventée. Nous en avons hérité. Toutefois, nous sommes responsables de la comprendre et de la changer<sup>4</sup>. »

Pour agir contre le racisme, il faut d'abord comprendre les processus dont il relève et s'entendre sur la définition des concepts de base. Des disciplines comme la sociologie et la psychologie sociale ont contribué de façon importante à la compréhension du racisme<sup>5</sup>. Dans son article sur les biais implicites, Régine Debrosse se penche sur ce concept issu de la psychologie sociale qui apporte un éclairage crucial à la question « Peut-on être raciste sans le savoir? ». Un autre concept incontournable pour aborder les enjeux du racisme est celui de racialisation. Dans leur article, Sirma Bilge et Mathieu Forcier nous présentent une perspective sociologique de ce concept fréquemment utilisé mais pas toujours bien défini. Alexandra Pierre, pour sa part, nous propose un lexique permettant de clarifier les définitions des principaux concepts mobilisés dans les luttes antiracistes.

Le racisme systémique se manifeste à différents niveaux et prend plusieurs formes. Plusieurs articles témoignent de ces manifestations. Tout d'abord, nous présentons un article de Mouloud Idir qui nous invite à découvrir le racisme prenant forme dans les relations internationales. Estelle Carde, pour sa part, révèle les manifestations du racisme systémique dans le domaine de la santé, où « les voies que suit le racisme pour s'incorporer sont fort diverses mais [s'écrivent] souvent discrètement, dans la banalité du quotidien ». Alors que les chiffres témoignant de la discrimination raciale dans le domaine du travail sont souvent évoqués, Sid Ahmed Soussi se penche plus spécifiquement dans son article sur les programmes de « travailleurs étrangers temporaires ». Son article met en lumière l'existence de « dispositifs institutionnels stigmatisant spécifiquement cette catégorie de

3. Pour une définition de ce concept, voir le lexique à la p.15 de ce numéro.

4. Deni Ellis Bécharde et Natasha Kanape Fontaine, *Kuei, je te salue, Conversation sur le racisme*, Les Éditions écosociété, 2016, p. 12.

5. Notons que de nombreuses autres disciplines, dont l'histoire et l'anthropologie, ont aussi apporté des éclairages importants au phénomène du racisme. Il ne nous a pas été possible de faire le tour des différentes perspectives dans le cadre de ce numéro.



Plus de 200 Nations amérindiennes ont manifesté contre le Dakota Access Pipeline à Canon Ball, North Dakota "On ne peut boire le pétrole et manger l'argent!"

travailleuses et travailleurs », que certains analystes qualifient de racisme institutionnel.

Le racisme, par sa violence, par son effet stigmatisant et par les violations de droits qu'il entraîne, peut contribuer à la rupture sociale de certaines personnes racisées. Or, face à ce phénomène somme toute marginal, le gouvernement a choisi la voie de la lutte contre la radicalisation, plutôt que de s'attaquer au racisme lui-même. Dans leur article à six mains, Bochra Manaï, Will Prosper et Widia Larivière abordent cette question de la radicalisation à partir de leurs perspectives à la fois différentes et complémentaires. Cet article montre comment « les expériences de militant-e-s et citoyen-ne-s engagé-e-s, autochtones, noir-e-s et musulman-e-s du Québec, éclairent sur la façon avec laquelle les débats sur la 'radicalisation' qui prennent des formes différentes dans l'histoire ont pour effet de marginaliser des catégories de citoyen-ne-s. »

Comment faire face collectivement au racisme systémique? Comment changer nos propres pratiques comme organisations, à la fois dans notre fonctionnement interne et dans nos interventions externes? Ce dossier ne prétend pas apporter des réponses complètes à ces questions complexes, mais propose quelques pistes de réflexion.

Il nous semble d'abord incontournable de mettre en lumière le rôle de premier plan que jouent les personnes racisées dans les luttes antiracistes. Robyn Maynard, dans son article, rapporte des exemples inspirants de luttes menées ici au Québec contre le profilage racial et l'impunité policière, et fait le lien entre ces luttes et le mouvement Black Lives Matters. Cynthia Smith et Olivia Thomassie, quant à elles, nous font découvrir la campagne « Juste parce que je suis autochtone ». Les jeunes autochtones impliqué-e-s dans cette initiative « veulent non seulement dénoncer la discrimination à laquelle ils font face juste parce qu'ils sont autochtones, mais ils veulent aussi arriver à sensibiliser les gens sur leurs réalités et créer des ponts entre nos peuples ».

En entrevue avec Alexandra Pierre, Amandine Gay présente pour sa part les thèmes abordés dans son documentaire *Ouvrir la voix*, une œuvre sur «le paternalisme, la confiscation et la réappropriation de la parole des femmes afro-descendantes', un appel pour que les femmes noires prennent le micro, un contre-pied à ceux et celles qui prétendent parler à leur place ». Cette nécessité de libérer la parole des femmes racisées, Marlihan Lopez y revient dans son article sur l'intersectionnalité. Plus largement, son article nous invite à surmonter l'écart qui existe présentement « entre la reconnaissance de la diversité et l'application d'une pratique d'inclusion capable de distinguer clairement les différents axes d'oppression et les inégalités vécues par les femmes ».

Le dossier se termine par une entrevue de Bochra Manaï avec Guillaume Hébert, un militant qui s'intéresse à l'antiracisme et s'interroge « sur le rapport qu'entretiennent les progressistes du Québec et la gauche québécoise (définie ici comme une sensibilité politique érigée sur le socle de la solidarité humaine) avec les enjeux du racisme ».

En tant qu'organisation qui souhaite elle-même développer sa compréhension du racisme et améliorer ses propres pratiques de lutte antiraciste, c'est avec beaucoup d'humilité que la LDL lance ce dossier sur le racisme systémique.

*À force de voir la puissance de l'« homme blanc » avec ses armes, ses maladies, sa façon de jouer avec le feu (réel) et de détruire à une vitesse toujours plus grande l'ensemble du territoire que nos ancêtres ont chéri, bien sûr qu'il a fini par devenir effrayant. (...) Le racisme est né de cette relation de domination. L'homme l'a créé pour mieux parvenir à ses fins. Pour exploiter le territoire ou son prochain. Pour avoir plus de place. Pour pouvoir mieux la prendre. S'imposer. Imposer sa façon de penser. Souvenons-nous de la raison pour laquelle la plupart des capitaines de mission sont venus en Amérique après sa « découverte » : c'était pour sa conquête. Avec le mandat, entre autres, d'exterminer les peuples autochtones ou de leur faire la guerre.*

*Natacha Kanapé Fontaine dans « Kuei, je te salue », Ecosociété, 2016.*

# Peut-on être raciste sans le savoir?

## Implications des travaux sur les biais implicites

**Régine Debrosse**, chercheure postdoctorale en psychologie  
Université Northwestern, Illinois (É-U)

Quand il est question de racisme, on pense souvent à l'expression d'hostilité ou à des penchants évidents contre les personnes racisées. Pourtant, depuis la montée du mouvement afro-américain des droits civiques, tenir ouvertement des propos racistes semblait de moins en moins courant. Ainsi, afficher ouvertement des attitudes racistes n'est pas en vogue au Québec : une étude de la firme Léger (alors Léger Marketing) menée en 2007, alors que le débat public sur les accommodements raisonnables battait son plein, révèle que 4 % des Québécois-es se considèrent « plutôt racistes », 16 % « un peu racistes », 31 % « pas très racistes », et 47 % « pas racistes du tout ». Autrement dit, la plupart des Québécois-es rapportent qu'elles et ils ne sont pas racistes, ou qu'elles et ils ne le sont que minimalement.

Doit-on en déduire que le racisme est de moins en moins répandu, ou même est en voie de disparaître, qu'exprimer des propos à teneur raciste est de moins en moins acceptable, et qu'il en résulte une tendance à les dissimuler, ou encore que le racisme existe toujours, mais de façon subtile qui échappe à l'introspection, de sorte que certaines personnes ont des attitudes racistes sans le savoir? La psychologie sociale apporte un éclairage essentiel sur ces questions à travers son étude des biais implicites.

### Biais implicites - concepts de base

Le concept de biais implicite repose sur l'idée que la pensée humaine est en partie fondée sur des associations. Penser à une « maman », par exemple, évoque des pensées comme « amour », « soins », ou « douceur » par association. Les associations qu'un concept ou une personne évoque ne sont pas nécessairement conscientes, volontaires, ou explicites : chaque fois que l'on pense à une maman, on ne se met pas immédiatement à réfléchir de façon délibérée à la douceur.

Mais la cognition sociale suggère que, même si ces associations ne sont pas conscientes, volontaires, ou explicites, le fait de penser au mot « maman » rendra une pensée, une émotion ou un geste lié à la douceur plus probable. Des chercheurs ont démontré ce principe de façon ingénieuse. Imaginez que vous lisez les nouvelles et que Bombardier est à la une, avec des photos tirées de son usine en aéronautique. Si le mot « jet » vous est présenté, et qu'on vous demande

de définir de quoi il s'agit, vous répondrez probablement qu'il s'agit d'une sorte d'avion. Par contre, si vous lisez les nouvelles et qu'une canicule écrasante fait la une, avec des images d'enfants en maillot se faisant arroser, vous définirez probablement le mot « jet » comme de l'eau pulvérisée.

Le principe sous-jacent est simplement qu'une pensée (par exemple Bombardier) en évoque d'autres (par exemple avion, entreprise québécoise) qui sont donc plus accessibles et plus faciles à utiliser lorsqu'on pose un geste, que l'on ressent une émotion, ou que l'on réfléchit à quelque chose (par exemple définir ce qu'est un jet). Toutefois, nous ne sommes pas toujours en mesure de réaliser que ces actions, ces émotions et ces pensées sont devenues accessibles, donc qu'elles peuvent engranger des processus sans que l'on en ait conscience, de façon *implicite*. Même lorsque nous réalisons que ces actions, ces émotions et ces pensées sont accessibles, nous n'avons pas forcément de contrôle sur elles, d'où l'idée qu'elles peuvent engranger des processus qui ne sont pas volontaires, de façon *automatique*.

Ce principe peut apparaître trivial lorsqu'il est question des concepts, gestes ou émotions que « Bombardier » ou « canicule » rendent accessibles, mais il peut avoir des conséquences importantes pour les relations sociales, particulièrement les relations raciales. Qu'est-ce que les notions de « Blanc » ou de « Noir » évoquent et rendent accessibles? Quelles actions sont plus faciles à commettre, quelles pensées viennent à l'esprit, quelles émotions sont évoquées, de façon implicite ou de façon automatique?

Greenwald et ses collaborateurs<sup>1</sup> ont développé une des méthodes les plus utilisées pour répondre à ces questions : le test des associations implicites, ou IAT (Implicit Association Test)<sup>2</sup>. Les résultats du IAT indiquent que la plupart des Américain-e-s ont un biais négatif envers les personnes noires : ils associent plus rapidement les personnes blanches à des mots positifs que les personnes noires à ces mêmes mots. Une autre méthode a généré des résultats similaires : un symbole

1. Greenwald, A. G., McGhee, D. E., & Schwartz, J. L. K. (1998). Measuring individual differences in implicit cognition : The Implicit Association Test. *Journal of Personality and Social Psychology*, 74, 1464-1480.

2. Lien vers une version française du test, pour la population canadienne : <https://implicit.harvard.edu/implicit/canadafr/>

neutre est évalué plus négativement si, immédiatement avant, ont été présentés des mots ou des images évoquant les personnes noires que si des images ou des mots évoquant les personnes blanches ont été présentés. En ce sens, la plupart des Américain-e-s ont des biais lorsqu'elles et ils évaluent implicitement les personnes blanches et les personnes noires, à la défaveur de ces dernières.

## Qui a des biais implicites, et comment se manifestent-ils?

Étonnamment, les biais implicites sont peu reliés aux attitudes raciales exprimées ouvertement. En fait, les individus qui expriment ouvertement de l'animosité envers d'autres groupes raciaux tendent à les évaluer de façon négative au niveau implicite. Toutefois, celles et ceux qui n'expriment pas ouvertement de l'animosité, ou même qui valorisent la diversité, évaluent souvent d'autres groupes raciaux de façon négative au niveau implicite, elles et eux aussi. Ainsi, alors que 75 % des Américain-e-s ont des biais implicites en défaveur des personnes noires, 40 % de ces Américain-e-s se reconnaissent par ailleurs dans des valeurs égalitaires<sup>3</sup>.

Les biais implicites ne sont pas limités à l'évaluation des personnes noires et blanches. Amodio et ses collègues<sup>4</sup> ont décelé que des circuits neuronaux associés aux émotions négatives dans l'amygdale, la zone du cerveau la plus étroitement reliée aux émotions, sont activés lorsque des visages noirs sont présentés (par opposition aux visages blancs). Au-delà des questions raciales, les biais implicites sont aussi liés à l'association entre les genres féminin et masculin et les sciences, l'association entre les groupes religieux et la façon dont ils sont évalués, et même l'estime de soi que les individus ont pour leur propre personne, et la présence de biais implicites a été observée dans de nombreuses régions, y compris le Québec. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène restreint aux questions raciales ou à la société américaine.

## Les conséquences associées aux biais implicites

Quelles sont les conséquences associées aux biais implicites? Une étude de Dovidio et ses collègues<sup>5</sup> montre éloquentement que les biais implicites sont reliés au jugement que l'on porte sur les autres. Dans cette étude, l'expression ouverte d'animosité envers les personnes noires était reliée au fait de parler de façon plus hostile avec elles, alors que les biais implicites envers ces personnes étaient plutôt reliés aux signes non-verbaux d'animosité et d'inconfort. Autrement dit, sans qu'elles et ils s'en aperçoivent, les participant-e-s à cette

étude étaient influencés par leurs biais implicites lorsqu'elles et ils interagissaient avec des personnes noires, peu importe leur niveau d'animosité ouverte envers elles.

D'autres études ont produit des résultats similaires et suggèrent que les biais implicites sont associés à de la discrimination envers les personnes noires. Ainsi, les biais implicites sont liés à des jugements plus favorables envers les personnes blanches que noires lors d'entrevues où les deux candidat-e-s sont également compétents. Une autre étude indique que les docteur-e-s et résident-e-s en médecine qui ont plus de biais implicites ont moins tendance à recommander le meilleur traitement lorsque la patiente ou le patient est une personne noire (vs blanche). Dans un contexte où les premières rencontres comptent pour beaucoup, particulièrement dans le cas d'entrevues pour un emploi ou de traitements médicaux, l'impact des biais implicites est très inquiétant.

**« ... sans qu'elles et ils s'en aperçoivent, les participant-e-s à cette étude étaient influencés par leurs biais implicites lorsqu'elles et ils interagissaient avec des personnes noires, peu importe leur niveau d'animosité ouverte envers elles. »**

Les conséquences des biais implicites sont encore plus dramatiques sur les jugements rapides en situation de crise. Payne<sup>6</sup> a demandé aux participant-e-s de son étude de catégoriser le plus rapidement possible des armes à feu et des outils de construction. Les participant-e-s plaçaient plus rapidement les objets dans la catégorie des armes à feu si un visage noir, plutôt que blanc, était brièvement présenté avant l'objet qu'elles et ils devaient juger. D'autres études, basées sur des jeux vidéo où le but est de tirer le plus rapidement possible sur les personnes armées, montrent que les participant-e-s tirent plus rapidement sur les personnes noires armées que sur les personnes blanches armées, et font plus souvent l'erreur de tirer sur une personne noire qui n'est pas armée que sur une personne blanche qui n'est pas armée.

À première vue, l'impact des biais implicites est facile à sous-estimer. Cependant, ces biais sont largement répandus et ils affectent *de façon répétée et systématique* le jugement, les émotions et les actions d'individus et ce, lors de moments cruciaux tels que les entrevues pour obtenir des emplois, les interactions avec les enseignant-e-s à l'école, les rencontres avec des agent-e-s de police, etc. Par conséquent, ils créent,

3. Banaji, M. R., & Greenwald, A. G. (2013). *Blindspot : Hidden biases of good people*. Bantam books : New York.

4. Amodio, D. M., & Harmon-Jones, E., Devine, P. G. (2003). Individual differences in the activation and control of affective race bias as assessed by startle eyeblink responses and self-report. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84, 738–753.

5. Dovidio, J. F., Kawakami, K., & Gaertner, S. L. (2002). Implicit and Explicit Prejudice and Interracial Interaction. *Journal of Personality and Social Psychology*, 82, 62–68.

6. Payne, B. K. (2001). Prejudice and perception : The role of automatic and controlled processes in misperceiving a weapon. *Journal of Personality and Social Psychology*, 81, 181–192.

de façon répétée et systématique, et dans un ensemble de sphères importantes de la société, des différences qui entravent la réussite des personnes noires. Puisque la recherche suggère l'existence de biais implicites similaires concernant plusieurs autres groupes, les personnes noires ne sont pas non plus les seules affectées par ces processus.

## Conclusions

Est-ce que les individus qui ont des biais implicites contre les personnes noires sont racistes? Pas nécessairement, au sens où ces personnes n'endossent pas en grand nombre une idéologie raciste et ne ressentent pas forcément de l'hostilité explicite contre les personnes noires. Par contre, même sans avoir l'intention de discriminer un groupe ou d'exprimer de l'animosité envers un groupe, des évaluations, émotions et stéréotypes sont spontanément activés lorsque l'on pense à ce groupe. Malheureusement, lorsque ces évaluations, émotions et stéréotypes tendent à être négatifs, ils peuvent aisément teinter le jugement sans que l'on en ait conscience ou que cela soit volontaire. Autrement dit, des personnes qui ne sont pas hostiles envers certains groupes racisés peuvent malgré tout discriminer ces groupes, sans en avoir conscience. Enfin, bien que les personnes qui ont des biais implicites contre les personnes noires ne ressentent pas nécessairement d'hostilité envers elles, elles éprouvent souvent de l'inconfort et de l'anxiété lorsqu'elles pensent aux personnes noires ou interagissent avec elles.

Il apparaît donc nécessaire de ne pas s'en tenir à la seule question de savoir si une personne ou un groupe de personnes sont racistes, ou ont eu l'intention de poser des gestes qui renforcent les disparités raciales, pour plutôt se pencher sur les moyens de réduire la prévalence de tels gestes. Comment y parvenir? La recherche à ce sujet en est encore à ses balbutiements. Toutefois, il semble que les biais implicites tirent leurs sources dans le fait de connaître les évaluations et les stéréotypes habituellement réservés à un groupe, et de les associer étroitement à ce groupe, que ces évaluations ou ces stéréotypes soient endossés ou pas. Pour cette raison, penser à des personnes noires qui défient les stéréotypes (par exemple Barack Obama) atténue temporairement les biais implicites envers les personnes noires. Pour la même raison, réfléchir à la façon dont les femmes peuvent être fortes réduit les biais implicites associant les femmes à des rôles et des traits traditionnellement féminins.

Au-delà des interventions qui permettent de réduire temporairement les biais implicites, il est nécessaire de nous pencher sur les différentes instances où nous exerçons du pouvoir, et où ce pouvoir pourrait servir à discriminer une personne d'un groupe racisé. Qui acceptons-nous d'aider lorsque nous faisons des dons, de parrainer lorsque nous jouons un rôle de mentor, d'embaucher lorsque nous siégeons sur un comité de sélection, d'endosser lorsqu'arrivent les élections? Dans un contexte où nos impressions, émotions et

évaluations spontanées peuvent découler de biais implicites dont nous n'avons pas conscience, il est capital de demeurer vigilants et d'établir des processus pour éviter de répliquer des dynamiques discriminatoires. Comme le suggère Afua Cooper <sup>7</sup>, qui note que l'esclavage est le secret le mieux gardé du Canada, le pouvoir du racisme est amplifié lorsqu'il exerce de l'influence dans l'ombre; pour le combattre, il est nécessaire de mettre ses effets en lumière, sans détourner le regard.

7. Cooper, A. (2006). *The secret of slavery in Canada. The Hanging of Angélique* (pp. 68-106), Harper Collins Publishers : Toronto.

*“Je suis un homme invisible. [...] Je suis un homme réel, de chair et d’os, de fibres et de liquides - on pourrait même dire que je possède un esprit. Je suis invisible, comprenez bien, simplement parce que les gens refusent de me voir. [...] Quand ils s’approchent de moi, les gens ne voient que mon environnement, eux même, ou les fantômes de leur imagination - en fait ils voient tout et n’importe quoi, sauf moi.”*

*[...] “Mon invisibilité n’est pas une question d’accident biochimique survenu à mon épiderme. Cette invisibilité dont je parle est due à une disposition particulière des yeux des gens que je rencontre. Elle tient à la construction de leurs yeux internes, ces yeux avec lesquels, par le truchement de leurs yeux physiques, ils regardent la réalité”.*

*Ralph Ellison, Invisible Man, 1952*

# La racialisation

**Sirma Bilge**, Professeure agrégée  
Département de sociologie, Université de Montréal

**Mathieu Forcier**  
Candidat au doctorat en sociologie, Université de Montréal



Photo: Ella, Black Lives Matter, CC. <https://www.flickr.com/photos/cuboctahedron/22720802730/>, 13 déc. 2014

Le concept de *racialisation*, appelé aussi *racisation* en espace francophone, est devenu ubiquitaire à travers les sciences sociales et humaines, au delà de la sociologie des relations ethniques, du racisme et des nationalismes dont il émergea en 1977 et s’y développa dans les années 1980<sup>1</sup>. Utilisé pour l’analyse d’une grande variété d’enjeux et de processus (institutionnels, politiques, économiques, culturels ou identitaires), il n’est cependant pas toujours bien défini<sup>2</sup>.

Afin de démystifier ce terme et ses usages pour les non-initiés, il est utile de noter que l’emploi de ce terme est comparable à mettre les guillemets au terme *race*<sup>3</sup>. Dans les deux cas, on signale que la race n’a pas de substrat ou de réalité biologique, qu’elle se construit et devient socialement significative au sein des relations sociales, à travers l’organisation du pouvoir, les arrangements institutionnels et les pratiques sociales

culturelles, économiques et psychologiques. La racialisation renvoie ainsi à un processus de signification, de production des catégories qui altèrent et minorisent – processus inscrit dans des rapports de pouvoir. Or cette première description, trop générale, n’explique pas en quoi la racialisation se distingue d’autres processus de catégorisation qui aussi altèrent et minorisent, tels que la division entre nationaux et non-nationaux, entre majorité et minorités, etc. Pour cette distinction, il faut se référer à la définition de Robert Miles, sociologue britannique néo-marxiste de tendance économie politique<sup>4</sup>, pour qui la racialisation renvoie,

« à ces instances où les relations sociales sont structurées par l’assignation d’un sens à des caractéristiques biologiques humaines de manière à définir et à construire des collectivités sociales différenciées. (...) Ainsi, le concept renvoie à un processus de catégorisation, un processus représentationnel qui définit un Autre, généralement mais non exclusivement, de façon somatique<sup>5</sup>. »

La théorisation de Miles, encore une référence aujourd’hui, est importante à maints égards, et s’appuie, il faut le dire,

1. Le sociologue britannique Michael Banton est reconnu comme le premier à l’avoir utilisé dans un but scientifique. Banton, M. (1977). *The Idea of Race*. Londres: Tavistock. Les origines du terme se retracent cependant à la fin du 19e siècle à dans la sphère politique où on dénonce la déracialisation, entendue comme la perte des qualités propres à la race, qui serait causée par la mixité, entre autres spatiale. Pour une généalogie du concept, voir Barot, R. et Bird, J. (2001). Racialization : the genealogy and critique of a concept, *Ethnic and Racial Studies*, 24(4), 601-618.

2. Murji, K. et Solomos, J. (2005). Introduction. Dans K. Murji et J. Solomos (dir.), *Racialization: Studies in Theory and Practice* (1-28). Oxford: Oxford UP, pp.1-2.

3. Lewis, G. et Phoenix, A. (2004) “Race”, “Ethnicity” and Identity. Dans K. Woodward (dir.), *Questioning Identity*. Londres: Routledge.

4. Cette influence est manifeste dans la manière dont Miles articule le processus de racialisation aux rapports de classe quand il traite du racisme ciblant des segments immigrés de la classe ouvrière.

5. Traduction libre des auteurs. Miles, *op. cit.*, p. 75.

sur les travaux de Frantz Fanon et de Michael Banton<sup>6</sup>. On soulignera entre autres sa mise en relief de la variation historique des caractéristiques signifiées dans ce processus de catégorisation, lesquelles incluent aussi des caractéristiques biologiques non visibles, et du caractère dialectique du processus de signification en question : en racialisant l'autre à partir d'attributs réels ou imaginés, on définit aussi son propre groupe, ne serait-ce qu'implicitement. Néanmoins, elle a aussi une faiblesse qui tient à sa conception limitée du racisme comme opérant à partir d'attributs biologiques réels ou supposés, négligeant tout un pan du phénomène de racialisation qui implique des attributs linguistiques, religieux, bref culturels. Il en ressort un outil imprécis, sinon contradictoire, pour saisir les instances de racialisation culturelle à l'image de cette affirmation selon laquelle les musulmans peuvent être racialisés et que l'islamophobie interagit avec le racisme sans en être une forme<sup>7</sup>.

D'autres définitions contournent cette tension entre biologique et culturel, marquant la littérature scientifique sur race et racisme, en évitant de nommer la nature des caractéristiques mobilisées dans le processus de racialisation. Au lieu de la contourner, nous préférons insister sur le fait qu'historiquement le racisme a toujours eu deux modes d'opération concomitants<sup>8</sup> : le *naturalisme racial* et l'*historicisme racial*<sup>9</sup>. Le premier repose sur l'idée qu'il existe naturellement des races humaines qui tiennent à des essences héréditairement transmissibles et que ces races sont inégales, bref l'idée d'une hiérarchie raciale enracinée dans la nature, donc indélébile et immuable, au sommet de laquelle se trouve naturellement la race blanche. Le second tient à l'idée de la hiérarchie des civilisations (inégalité des cultures) au sommet de laquelle se trouve la civilisation européenne laquelle sera justement construite comme blanche à travers le processus de racialisation de l'Autre non-européen.

Pour illustrer la concomitance de ces deux paradigmes en apparence paradoxaux – l'un ancré dans l'idée de l'immuabilité des différences raciales, et l'autre dans l'idée de l'assimilabilité (relative) des races inférieures, il suffit de regarder les discours et les pratiques qui ont justifié et réalisé le colonialisme esclavagiste européen. Le paradigme naturaliste a servi à expulser les Noirs de l'humanité et les transformer en marchandise, ainsi qu'à déposséder les Autochtones par exemple par le biais de la doctrine de la *terra nullius* décrétant leurs terres comme étant sans propriétaire. Le paradigme historiciste a également été fort utile à l'entreprise coloniale dans la mise sous tutelle des peuples colonisés considérés mineurs, restés à un stade inférieur du développement humain, et dans l'établissement des dispositifs d'annihilation de leur univers de sens dans toutes ses dimensions culturelles

et sociales (linguistique, spirituel, savoirs, organisation sociale, mode de vie, etc.)<sup>10</sup>.

Pour clore cet aperçu sur le concept de racialisation tel qu'articulé par des sociologues du champ des relations ethniques et de l'étude du racisme, il faut insister sur le fait que l'utilité du concept de racialisation réside dans sa mise en relief de la dimension dialectique, ainsi que de la pluralité des formes historiques du processus en jeu, qui en est un de signification altérant et minorisant. Aussi convient-il de souligner deux points. Le premier tient à la nécessité de rendre compte des dimensions intersectionnelles de la racialisation. Ainsi, si les jeunes hommes noirs des quartiers défavorisés constituent le groupe le plus ciblé par les pratiques de profilage racial, cela émane de la force du stéréotype de « jeune homme noir des quartiers sensibles » comme délinquant et dangereux, qui est un stéréotype raciste infléchi simultanément par le genre (homme), l'âge (jeune) et la classe (quartier défavorisé). De même, la construction des femmes musulmanes portant le hijab comme des femmes soumises et des hommes musulmans comme des machos misogynes repose sur une racialisation spécifique, l'islamophobie, qui est infléchie par le genre.

Le second convie à jeter un regard (auto)critique sur le champ lui-même et sur la sociologie en générale. Le racisme de la sociologie ne doit pas être oublié quand on parle de la sociologie du racisme et des outils conceptuels qu'elle nous fournit, comme on peut le voir, entre autres, dans l'excellent ouvrage d'Aldon Morris<sup>11</sup> qui propose une étude minutieuse de l'étendue du racisme dont a été victime un « père fondateur » ignoré de la sociologie, W.E.B. DuBois, et comment Robert Park l'a sciemment marginalisé pour faire de l'École de Chicago la matrice de la sociologie moderne, y compris de la sociologie des relations ethniques et raciales.

10. Les pensionnats « indiens » en sont une infâme manifestation. L'ubiquité du paradigme historiciste s'observe aussi dans les expressions comme « le fardeau de l'homme blanc » et « la mission civilisatrice » utilisées par les Européens pour parler de leur entreprise coloniale.

11. Morris, A. (2015). *The Scholar Denied: W.E.B. DuBois and the Birth of Modern Sociology*. Berkeley: University of California Press.

6. Fanon, F. (1967). *The Wretched of the Earth*. Harmondsworth: Penguin. Banton, op. cit.

7. Miles, R. et Brown, M. (2003). *Racism*. (2e éd.). New York: Routledge, pp. 163-4.

8. Ce qui ne revient pas à dire que ces deux modes ont toujours participé à part égal aux différents processus de racialisation.

9. Goldberg, D. T. (2002). *The Racial State*. Oxford: Blackwell.

# Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme

**Alexandra Pierre**, militante féministe  
Membre du C.A. de la Ligue des droits et libertés

## Blanchité ou blanchitude (whiteness)

Le fait d'appartenir, de manière réelle ou supposée, à la catégorie sociale « Blanc ». Le concept de blanchité fait ressortir qu'être « Blanc » est une construction sociale, comme être « Noir-e » ou « Arabe ».

Les non-Blanc-he-s sont ceux qui sont racisés, à qui on attribue des caractéristiques spécifiques et immuables, alors que les « Blanc-he-s » sont souvent décrits comme la norme, la référence à partir de laquelle on définit le différent, l'« Autre ». Le fait d'être blanc-he est rarement questionné ou examiné. D'ailleurs, la plupart des « Blanc-he-s » ne se perçoivent pas comme tel. Or être « Blanc-he », c'est aussi subir une forme de racisation qui, dans ce cas précis, octroie des privilèges. Nommer la blanchité, c'est interroger le sous-texte qui suggère que les « Blanc-he-s » sont la référence, un universel qui englobe toute l'humanité alors que les non-Blanc-he-s (s)ont des particularités.

La blanchité met donc en lumière les présuppositions associées à l'identité blanche et en révèle les privilèges.

## Fragilité blanche

État émotionnel intense dans lequel se trouvent les personnes blanches lorsque qu'une personne racisée critique certains de leurs comportements jugés racistes. Cet état est caractérisé par des réactions vives, défensives, voir violentes. Cela se traduit par des émotions comme la peur, la colère, la culpabilité ou des comportements comme argumenter, minimiser ou arrêter la conversation. Le propre de ces interactions est de mettre l'accent sur les sentiments négatifs que provoque la critique plutôt que sur l'expérience vécue du racisme.

La fragilité blanche provoque souvent un retournement de situation : la personne racisée se retrouve à rassurer la personne blanche - qui se sent coupable ou injustement accusée - et doit apaiser ses craintes sur le fait qu'elle est « une bonne personne ». La fragilité blanche permet de réduire au silence la personne qui fait la critique, de la remettre à sa place. Ainsi, le racisme n'est ni contesté ni questionné, sauf de manière superficielle : l'équilibre du système raciste est alors maintenu. En somme, la fragilité blanche est une réponse émotive et individuelle à la dénonciation d'un système inégalitaire.

La fragilité blanche révèle que les personnes blanches sont rarement confrontées au racisme : elles peuvent facilement

éluder le sujet. Elles sont donc généralement inconfortables lorsque la question est abordée sans détour. Par ailleurs, la fragilité blanche sous-entend qu'une « bonne personne » ne peut être raciste, que le racisme recouvre des comportements conscients et intentionnels. Or, cette conception occulte le fait que le racisme est un système qui forge le comportement et les attitudes des « Blanc-he-s », comme des non-Blanc-he-s. Ces comportements sont souvent inconscients, internalisés, d'où l'importance de les nommer pour les débusquer.

## Intersectionnalité

Outil pour analyser la manière dont les différents systèmes d'oppression s'articulent et se renforcent mutuellement.

En 1989, Kimberlé Crenshaw, inspirée par une longue tradition féministe afro-américaine, s'intéresse à comment la lutte des femmes afro-américaines les place dans une position spécifique : les Noir-e-s sont invisibles dans les enjeux féministes et les femmes sont invisibles dans les mouvements d'égalité raciale. L'intersectionnalité est une critique de l'homogénéisation de certaines catégories et de la tendance à uniformiser les expériences vécues : toutes les femmes ne sont pas « Blanches » et tous les « Noirs » ne sont pas des hommes.

Par ailleurs, l'intersectionnalité affirme qu'il n'est pas possible de discuter de privilège et d'oppression sans prendre en compte tous les aspects (classe, genre, handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.) qui constituent l'identité des personnes. En effet, leur vie est façonnée par l'interaction de plusieurs dynamiques. Le concept d'intersectionnalité rejette la hiérarchisation des systèmes d'oppression : cloisonnement des luttes contre les différentes formes d'oppression peut conduire à renforcer ces mêmes systèmes.

Pour comprendre l'application du concept d'intersectionnalité, la lutte pour l'avortement s'avère être un bon exemple. Cette lutte pour le droit de choisir ou non d'avoir des enfants est emblématique du mouvement féministe dit majoritaire. Dans les années 1990, des féministes racisées et autochtones imposent le concept de justice reproductive. Elles affirment que, pour plusieurs femmes non-Blanches considérées comme indignes d'être mères et dangereuses car capables de perpétuer leur « race », c'est la stérilisation et la contraception forcée qui est un enjeu prioritaire, non le droit à l'avortement. Les revendications des mouvements pro-choix n'intégraient pas les expériences de certaines femmes; des femmes racisées

et autochtones ont donc développé un nouveau cadre de revendications<sup>1</sup> où l'interaction de diverses oppressions est prise en compte.

## Préjugé

Opinion défavorable sur une personne ou un groupe et qui n'est pas fondée sur une expérience réelle. Il est important de distinguer les préjugés du racisme. L'équation suivante est souvent évoquée pour illustrer les deux concepts: *préjugés + pouvoir = racisme*.

Les préjugés raciaux sont d'ordre individuel alors que le racisme est un système qui attribue positions et privilèges de manière inégale et systématique.

## Privilège blanc

Avantages invisibles mais systématiques dont bénéficient les personnes dites « Blanches » uniquement parce qu'elles sont « Blanches ».

La blancheur permet de tirer avantage involontairement, voire inconsciemment, du fait que d'autres personnes soient racisées et donc discriminées. « On peut le nier, l'ignorer ou être le plus fervent des antiracistes, rien n'y fait : être Blanc signifie hériter d'un système de domination qui procure des bénéfices »<sup>2</sup>. Non seulement, les personnes blanches n'ont pas à subir de discrimination en tant que « Blancs », mais elles possèdent « un sac à dos invisible et sans poids, rempli de fournitures spéciales, cartes, passeports, carnets d'adresses, codes, visas, vêtements, outils et chèques en blanc »<sup>3</sup>, selon la chercheuse Peggy McIntosh. Voici quelques exemples du privilège blanc :

- Être largement représenté-e au sein du pouvoir politique
- Être assuré-e que l'histoire représente de manière majoritaire et positive mon groupe
- Ne pas être accusé-e de se regrouper en un ghetto quand on vit majoritairement avec des « Blancs »
- Trouver facilement des affiches, des livres d'images, des poupées ou des magazines pour enfants représentant de son groupe
- Ne pas subir de contrôle d'identité par la police sans raison apparente
- Ne pas avoir à s'exprimer ou à se justifier au nom de tous les membres de son groupe
- Se sentir bienvenu-e et « normal-e » dans la plupart des situations liées à la vie publique, institutionnelle et sociale.

1. Fédération du Québec pour le planning des naissances (2014). « La justice reproductive ou l'application du prisme de la justice sociale à la santé et aux droits sexuels, reproductifs et maternels [http://www.fqpn.qc.ca/main/wp-content/uploads/2014/03/PDF\\_FR\\_COULEUR.pdf](http://www.fqpn.qc.ca/main/wp-content/uploads/2014/03/PDF_FR_COULEUR.pdf)

2. Diallo Rokhaya (2013). *Le privilège blanc*. [http://www.ministere-de-la-regularisation-de-tous-les-sans-papiers.net/joomla1.5/images/documents\\_pdfs/le\\_privilege\\_blanc.pdf](http://www.ministere-de-la-regularisation-de-tous-les-sans-papiers.net/joomla1.5/images/documents_pdfs/le_privilege_blanc.pdf)

3. Véronique Chagnon, Marie-Pier Frappier et Sophie Chartier. « Se libérer sans vous, se libérer de vous. Pourquoi certains groupes d'opprimés choisissent la non-mixité ». *Le Devoir*, le 5 décembre 2015. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/457146/se-liberer-sans-vous-se-liberer-de-vous>

## Personne racisée ou racialisée

Personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi un processus de racisation. La racisation est un processus politique, social et mental d'altérisation. Notons que, les « races » et les groupes dits « raciaux » ou « ethniques » sont souvent un mélange des genres : on les invoquera ou les supposera en parlant par exemple de musulman-e ou de Juif, juive (religion), de Noir-e (couleur de peau), d'Arabe (langue) ou d'Asiatique (continent). Ainsi, le terme « racisé-e » met en évidence le caractère socialement construit des différences et leur essentialisation. Il met l'accent sur le fait que la race n'est ni objective, ni biologique mais qu'elle est une idée construite qui sert à représenter, catégoriser et exclure l'« Autre ». Le terme « racisé-e » permet de « rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race, refus qui n'obéit ni à un manque ou à une cécité, mais permet justement de reconduire les discriminations et hiérarchies raciales »<sup>4</sup>.

## Racisme ou racisme systémique

Théorie qui, sur la base de l'appartenance ethnique ou « raciale », considère que les personnes et les groupes sont inégaux entre eux. Il s'agit aussi d'un système qui maintient une répartition inégale des ressources. Pour des raisons de clarté, notamment pour le distinguer d'un racisme trop souvent compris comme l'ensemble des attitudes individuelles déplorables (préjugés, insultes, actes de violence, etc.) plutôt que comme un phénomène systémique (écart dans les revenus, l'espérance de vie, ségrégation spatiale, etc.), certains utilisent le terme de « racisme systémique ». Le racisme n'est donc ni nécessairement conscient, ni exclusivement individuel et fait autant partie des institutions que de la socialisation.

La définition première du racisme parle d'une croyance en des races biologiques et hiérarchisées. Il y a donc aujourd'hui une conception erronée que le racisme a disparu ou est peu prégnant puisque la preuve a été faite que les races n'existent pas. Mais le mépris et l'hostilité dont sont victimes les personnes racisées, leur accès aux ressources et leurs conditions de vie différenciés persistent eux Il faut maintenant « penser le racisme sans les races »<sup>5</sup> puisque sa justification est maintenant basée sur l'inégalité des « cultures », des coutumes « ethniques » et des religions.

## Racisme anti-blanc

Racisme qui toucherait spécifiquement les « Blanc-he-s ». Les insultes et les préjugés raciaux des personnes faisant partie de groupes minoritaires peuvent évidemment être blessants, voire violents, mais ils ne sont pas historiquement chargés et n'émanent pas d'un système. Il faut faire l'importante distinction entre les préjugés individuels et un système de pouvoir institutionnalisé inégal.

4. Rafik Chekkat (2015). *Ce que le mot « racisé-e » exprime et ce qu'il masque*. <http://www.etatdexception.net/ce-que-le-mot-racise-e-exprime-et-ce-qui-masque/>

5. « Un racisme sans race. Entrevue avec Étienne Balibar ». *Revue Relations*, mars 2013. <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?id=3095>

Les « Blanc-he-s » ne subissent aucune discrimination sur la base de leur couleur. Les personnes blanches vivent évidemment des difficultés mais ces dernières ne découlent pas de la discrimination raciale : au Québec, aucune personne « Blanche » ne se voit refuser un logement, un emploi, etc. parce qu'elle est « Blanche ».

Par ailleurs, on peut présumer que les comportements discriminatoires des personnes de groupes minoritaires sont souvent des réactions aux discriminations subies en continu.

Le racisme anti-blanc-he n'est donc « pas une expérience de masse »<sup>6</sup> et c'est la vie des non-Blanc-he-s que la question raciale affecte négativement. La thèse d'un racisme anti-blanc-he correspondrait plus à une peur ou une perception d'une domination sociale et politique des minorités qui cache une peur de perdre son statut privilégié.

### Suprématie blanche ou domination blanche

Idéologie fondée sur un système complexe de croyances sous-entendant la suprématie des valeurs culturelles et des normes des peuples d'origine européenne par rapport aux autres groupes humains. La suprématie blanche s'enracine dans l'histoire (pensons à la colonisation et à l'impérialisme) et dans les institutions (justice, éducation, etc.) construites par ces nations<sup>7</sup>. Elle se décline dans des habitudes (comme le langage), de structures sociales, des actions, des gestes et de croyances (notamment les stéréotypes sur les non-Blanc-he-s), etc. Les « Blanc-he-s » seraient ainsi habilités à dominer politiquement, économiquement et socialement les non-Blanc-he-s.

Comme toute idéologie, cette suprématie blanche n'est pas basée sur des gestes ou des intentions conscientes et volontaires de ceux qui en bénéficient mais plutôt sur des biais inconscients et sur la validation régulière du « gros bon sens ». Le privilège blanc est central à la suprématie blanche qui insinue constamment que les « non-Blanc-he-s » sont inférieurs, négligeables ou secondaires. Le terme « suprématie blanche » aide à comprendre le caractère idéologique du système raciste où les blanc-he-s sont considérés comme normaux et où toute expérience humaine est jugée à l'aune de cet universel blanc.

Il faut distinguer le concept de « suprématie blanche » du mouvement des suprémacistes blancs. Ces derniers ne sont évidemment pas étrangers à l'idée de domination blanche. Cependant, dans leur cas précis, ils l'incarnent de manière brutale, consciente et assumée, individuellement ou à travers des organisations politiques d'extrême droite.

**La blancheur permet de tirer avantage involontairement, voire inconsciemment, du fait que d'autres personnes soient racisées et donc discriminées.**

### RÉFÉRENCES

- « Lexique ». Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec. <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/pages/lexique.aspx#profilage-racial>
- « Racial discrimination, race and racism (fact sheet) ». Ontario Human Rights Commission. <http://www.ohrc.on.ca/en/racial-discrimination-race-and-racism-fact-sheet>
- Haroun Bouazzi. « Le racisme systémique en 9 questions-réponses ». Huffigton Post, le 19 mai 2005. [http://quebec.huffingtonpost.ca/haroun-bouazzi/racisme-systemique\\_b\\_10052312.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/haroun-bouazzi/racisme-systemique_b_10052312.html)
- Robin Diangelo. « La fragilité blanche : pourquoi est-ce si dur de parler aux Blancs de racisme ? » Blog État d'exception, juin 2015. <https://www.etatdexception.net/la-fragilite-blanche-pourquoi-est-ce-si-dur-de-parler-aux-blancs-de-racisme/>
- Collectif. « Pour une commission sur le racisme systémique ». La Presse, le 4 mai 2016. [http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/e9020f7c-0021-4659-a972-e2908ac6db6b%7C_0.html)

6. Sylvain Mouillard. « Le racisme « anti-blanc » n'est « pas une expérience de masse » ». *Libération*, 8 janvier 2016 [http://www.liberation.fr/france/2016/01/08/le-racisme-anti-blanc-n-est-pas-une-experience-de-masse\\_1425131](http://www.liberation.fr/france/2016/01/08/le-racisme-anti-blanc-n-est-pas-une-experience-de-masse_1425131)

7. « Beyond the Whiteness – Global Capitalism and White Supremacy: thoughts on movement building and anti-racist organizing ». Colours of Resistance Archive. <http://www.coloursofresistance.org/492/beyond-the-whiteness-global-capitalism-and-white-supremacy-thoughts-on-movement-building-and-anti-racist-organizing/>

# Déclaration du Groupe d'experts (ONU) sur les personnes d'ascendance africaine au Canada.

NDLR : Ceci est une synthèse et une traduction du communiqué de presse émis par le Groupe de travail d'experts sur la population d'ascendance africaine au Canada, 21 octobre 2016.

**D**u 17 au 21 octobre 2016, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine est venu en mission au Canada. Lors de cette mission, il a fait des arrêts à Ottawa, Toronto, Halifax et Montréal. Un rapport de mission sera soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en Septembre 2017 mais le Groupe a tenu une conférence de presse où il a exprimé ses préoccupations et expliqué sa démarche<sup>1</sup>.

Le groupe de travail a non seulement voulu examiner la situation des personnes d'ascendance africaine au Canada mais a aussi tenté de collecter des informations sur les phénomènes de xénophobie et de racisme. Il s'est entre autres intéressé aux mécanismes politiques et juridiques existants pour prévenir la discrimination raciale systémique ou protéger les personnes visées par le racisme. Le groupe a rencontré des élus des deux paliers de gouvernement ainsi que des représentants des groupes de défense des droits humains. Il a également enquêté dans un Centre de détention du Sud de Toronto.

Le rapport du Groupe de travail contient de nombreux constats très positifs. Il salue notamment les efforts d'inclusion sociale et la tenue de nombreux événements comme le Mois de l'histoire noire. Le Groupe déplore toutefois un manque d'informations et de données ventilées dans les recherches sur les discriminations raciales, données qui sont nécessaires pour comprendre les enjeux spécifiques propres aux communautés racisées du Canada. L'application de la loi est l'occasion d'un profilage racial qui, d'après le Groupe de travail, est non seulement évident mais aussi endémique. Le Groupe de travail se dit d'ailleurs préoccupé par la surreprésentation des Afro-Canadiens<sup>2</sup> dans le système de justice pénale. Les Afro-Canadiens représentent 3 % de l'ensemble de la population canadienne et 10 % de la population carcérale. Les plus récents chiffres indiquent que le nombre de détenus Afro-Canadiens dans les services correctionnels fédéraux a augmenté de 71,1 % entre 2005-2015.

Le Groupe de travail a émis une série de recommandations, adressées au Canada, pour lutter contre le racisme. Le Groupe recommande, entre autres, des mesures pour préserver



l'histoire des Afro-Canadiens, notamment en ce qui a trait à la période de l'esclavagisme. Il propose de travailler à la reconnaissance de la contribution distincte des Afro-Canadiens dans les domaines culturel, social, politique et économique. Il suggère également au gouvernement de présenter des excuses officielles et d'envisager des réparations pour les injustices historiques commises envers les Afro-Canadiens. Il propose la création d'un Département national des affaires africaines du Canada, l'élaboration d'une stratégie nationale pour traiter et corriger les taux anormalement élevés d'Afro-Canadiens dans le système correctionnel, ainsi que l'adoption d'un plan national de formation et de sensibilisation à la diversité pour le fédéral et les services correctionnels provinciaux. Le Groupe propose aussi de développer un programme d'équité culturelle pour les employeurs pour aider les Afro-Canadiens actuellement à l'emploi, ainsi qu'un programme d'allègements fiscaux pour encourager les employeurs à embaucher des Afro-Canadiens.

*Chacun sent constamment sa nature double, un Américain, un Noir ; deux âmes, deux pensées. [...] Il ne voudrait pas décolorer son âme noire dans le flot d'américanisme blanc, car il sait qu'il a dans le sang noir un message pour le monde .*

*W.E.B. Du Bois,  
Les âmes du peuple noir, 1903*

1. <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20732&LangID=E>

2. Notons que le terme « Afro-Canadiens » utilisé par le groupe d'experts ne fait pas l'unanimité dans les communautés.

# La machine du stigmatisme et la mécanique raciste

**Mouloud Idir**, Centre justice et foi  
Coordonnateur du secteur Vivre ensemble

ici comme ailleurs, la machine à *altérer* (fabriquer l'Autre) et à stigmatiser fonctionne à fond. Elle est entretenue par les élites politiques et médiatiques, soutenues par les États, les pratiques administratives et les politiques en vigueur, soit les politiques de migration, de surveillance, de mobilité de la main-d'œuvre, etc. Ceci contribue notamment à renforcer un désir de sécurité et de fermeture des frontières, alimenté par les effets destructeurs de l'ordre économique mondial néolibéral sur les communautés. Ce qui donne lieu à des discours anxigènes qui construisent une *extériorité constitutive* : une altérité - immigrante, musulmane, autochtone, etc. - représentée comme radicale, et aux caractéristiques trop souvent dépréciatives et infériorisantes.

La phase actuelle du capitalisme engendre une logique de domination et nous oblige à affiner l'analyse des mécanismes produisant les inégalités. Il nous faut aussi mieux comprendre ce qui induit les déplacements humains, sans oublier la logique toujours plus utilitariste de notre régime migratoire. Une division internationale du travail déjà asymétrique et inégalitaire - largement tributaire du colonialisme et de ses phases impérialistes successives - se trouve ainsi renforcée. À l'échelle globale, cela induit, comme le rappelle souvent Achille Mbembe, une sorte de rebalkanisation du monde sur fond de deux formes obscures du désir qui taraude les sociétés contemporaines : celui d'apartheid (les gens ne veulent vivre qu'entre eux) et le rêve d'une communauté sans étrangers.

Tout cela fait en sorte que l'analyse de la notion dite de « race » se complexifie. Elle se modifie et se recompose. Les discours de type nationaliste qui en portent la matrice deviennent difficiles à décrypter. La particularité du racisme tient au fait qu'il joue le rôle de ce qu'Étienne Balibar appelle un « supplément intérieur » du nationalisme :

Il s'agit de la représentation d'une certaine « identité » ou d'une certaine « pureté » biologique, culturelle ou religieuse, comme un ciment nécessaire à la préservation de l'unité nationale et à la protection contre ses ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur (surtout peut-être ceux de l'intérieur...). Ce « supplément intérieur » est toujours en excès par rapport au nationalisme, mais toujours indispensable à sa constitution, et cependant toujours encore insuffisant à achever son projet<sup>1</sup>.

Ceci dit, gardons à l'esprit que les causes du racisme et ses manifestations ne cessent de muter, ce qui exige d'être attentif

à ses variations et aux discours auxquels il s'agglutine. En somme, analyser la nature et les fonctionnements du racisme en termes d'altérisation, de dépréciation et surtout d'exclusion exige d'en rechercher les corrélations avec des phénomènes multiples : le sexisme, le nationalisme, l'impérialisme ou les logiques dites bio-politiques du capitalisme. Ce texte fera ces va-et-vient.

## Le langage évident du racisme et les dignités foulées

Cette mécanique stigmatisante laisse une empreinte sur la réalité : une empreinte sociale et humaine trop importante à nos yeux pour ne pas faire des efforts communs afin de tenter de l'arrêter et de la démonter. Des êtres exclus, qui ont perdu le statut de sujet, ravalés au rang d'objets, définis par l'Autre, véritables territoires occupés, assiégés, colonisés et assujettis à des représentations et des interprétations réductrices, désavantageuses et infériorisantes, qui ne sont pas les leurs.

Ce sont des dignités foulées et des conditions d'épanouissement individuel et collectif qui sont affectées, voire détruites; ce sont trop souvent des vies brisées, précarisées, des communautés qui se voient refuser le droit à l'existence; autant de violences déshumanisantes, symboliques et réelles, ici et ailleurs dans le monde, prêtes à en justifier d'autres (guerres, occupations, asservissements de toutes sortes).

Disons donc ce qui peut sembler une banalité : le discours racisant ne se réfère pas forcément à des caractéristiques phénotypiques, pas plus qu'il ne parle en termes de « races », de « supériorité » ou d'« infériorité ». Il parle d'abord et avant tout en termes d'« évidences ». Des évidences faites de stéréotypes et de pré-jugements, moteurs de cette mécanique raciste consistant en un ensemble d'opérations d'ordre conceptuel, affectif et perceptif.

À coups d'évidences donc, la machine à stigmatiser à l'ère du capitalisme néolibéral agit sur nos manières de penser, de ressentir et de percevoir les groupes qui composent nos sociétés et les enjeux plus globaux. Et ceci, de telle façon que notre compassion se distribue inégalement et que notre mansuétude soit moins grande à l'égard de certains groupes humains présentés comme porteurs de traits qui sont à l'opposé des exigences de la vie moderne, civilisée ou simplement normale.

1. Voir Étienne Balibar, « Racisme et nationalisme », dans Étienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris, La Découverte/Poche, 1997, p. 78.



Kandolo Jt

## Géopolitique du racisme

Ces groupes, apparemment excédentaires, déjà infériorisés, sur le dos desquels tout peut dès lors se faire, sont ainsi prêts à être déshumanisés sans que ceci ne suscite l'indignation publique. Les représentations infériorisantes rendent disponibles certains pans de l'humanité, ici et ailleurs, pour le déploiement paternaliste, occidental-centriste, colonialiste, impérialiste de rapports de domination et de pouvoir entre des forces inégales qui profitent aux dominants de l'ordre du monde, autant sur le plan local que transnational.

Dans cet ordre du monde, régi par les pays les plus puissants de l'axe de l'OTAN, le Canada occupe une place dominante et privilégiée. Cette place est le produit des conquêtes coloniales et d'une division internationale du travail. Il nous incombe donc d'adopter non seulement la perspective des personnes et des groupes auxquels est niée une dignité et les conditions de leur épanouissement, mais aussi une perspective de lutte aux diverses dominations, ce qui exige d'intervenir à partir d'une position profondément égalitaire qui tienne compte des rapports de pouvoir à l'œuvre dans les sociétés et aussi au sein du système mondial.

Enfin, il faut aussi se prémunir et oeuvrer contre la persistance et la normalisation des grandes divisions entre groupes humains qui servent à justifier des inégalités ou qui tendent à trouver des circonstances atténuantes - sous toutes sortes de motifs moraux, éthiques et humanitaires - à des mises sous tutelle de pays qui sont confinés à des formes contemporaines de protectorat. C'est le cas de pays comme Haïti, la République démocratique du Congo, ou plus

récemment la Libye<sup>2</sup>. Les arguties déployées - et instillées dans les consciences - pour justifier notamment l'expansionnisme militaire, lequel se trouve le plus souvent drapé dans les oripeaux de missions humanitaires, s'inscrivent dans une grammaire politique et des formations discursives qui renforcent le credo d'une « mission civilisatrice » ou d'une supériorité morale occidentale pour régenter le monde. Le tout s'incarne le plus souvent dans des guerres permanentes, qualifiées de préventives, et menées pour des raisons dites *humanitaires* ou *sécuritaires*. C'est pourquoi les crimes commis par les États occidentaux ou leurs relais échappent à ce jour à toute responsabilité lorsqu'ils sont perpétrés dans le monde non-occidental.

## Le poids du « schème généalogique » : matrice colonialiste et d'exclusion

Un cadre anthropologique d'analyse auquel on peut recourir pour comprendre le racisme et en étudier les usages discriminatoires - mais aussi les métamorphoses - est celui que certains auteur-e-s appellent le « schème généalogique » :

...c'est-à-dire de l'idée que les enfants héritent des parents, génération après génération, des « qualités » ou inversement des « tares » collectives qui sont soit physiques, soit intellectuelles, soit morales. Cela peut notamment être illustré par la façon dont des sociétés libérales, qui prônent l'individualisme et l'égalité des chances, enferment les descendants d'immigrés dans une « identité étrangère » remontant à loin, alors même qu'elles sont des sociétés formées par le mélange et les apports migratoires<sup>3</sup>.

La culture devient ainsi le critère de différenciation raciale qui réifie, co-produit et creuse le clivage symbolique et frontalier entre un *eux* et un *nous*.

Ce qu'il faut faire valoir ici c'est l'idée que, le plus souvent, le racisme dans nos sociétés libérales se rapporte moins à une exclusion de droit qu'à des formes d'exclusion intérieure. Ce concept ne se rapporte pas seulement à un statut juridique, mais à sa combinaison avec des représentations et des pratiques. L'importance des droits est indéniable et fondamentale, mais leur rapport avec l'usage effectif ne l'est pas moins. C'est donc à une sorte d'exclusion de l'inclusion effective qu'il faut être attentif.

D'autant plus que cette dynamique de l'exclusion s'applique quotidiennement dans l'expérience politique : exclusion et inclusion ne décrivent pas tant des règles ou des situations

2. Rémi Bachand, Mouloud Idir, « Décoloniser les esprits en droit international : La "responsabilité de protéger" et l'alliance entre naïfs de service et rhétoriciens de l'impérialisme », *Revue Mouvements*, 2012 /4, n° 72, p. 89-99. Accessible sous ce lien : [http://www.cjf.qc.ca/userfiles/file/Accueil\\_CJF/Janv\\_2013/Idir-et-Bachand-sur-la-R2P.pdf](http://www.cjf.qc.ca/userfiles/file/Accueil_CJF/Janv_2013/Idir-et-Bachand-sur-la-R2P.pdf)

3. Pour une analyse plus fine et serrée de ce cadre, voir : Étienne Balibar, « The genealogical scheme : race or culture », Présentation faite dans le cadre du *Interdisciplinary Journal in the Humanities and Social Sciences* de l'Université de Californie Irvine, 16 février 2011. Le texte est accessible sous ce lien : [http://sites.uci.edu/transcripts/files/2014/10/2011\\_01\\_launch.pdf](http://sites.uci.edu/transcripts/files/2014/10/2011_01_launch.pdf)

fixes que des enjeux de conflits au travers desquels, en quelque sorte, la citoyenneté réfléchit ses propres conditions de possibilité. Sous cet angle, la lutte de certains groupes contre le racisme ne manifeste pas les traits d'une logique identitaire. Elle met plutôt en scène des rapports entre identités : mieux encore, elle met en scène un rapport entre inclusion et exclusion.

Il faut, pour finir, rappeler qu'à l'ère du supra-impérialisme néolibéral, la politique globale renforce le schème généalogique évoqué plus haut et les formes d'exclusion intérieure<sup>4</sup> qui en sont le tribut. Rapportées au champ des relations internationales, la logique racialisée<sup>5</sup> dont tout cela participe s'inscrit dans une grammaire politique et des formations discursives qui permettent notamment de faire circuler et de rendre audibles et acceptables les justificatifs moraux et éthiques qui président souvent à la construction de grands discours idéologiques. Ces derniers permettent de justifier un expansionnisme militariste qui consolide les intérêts des États de l'axe anglo-saxon de l'OTAN, structure et bras armé auxquels s'arc-boute la politique étrangère canadienne.

La résistance qui s'impose pour infléchir le poids d'une telle logique aux caractéristiques néocoloniales exige dès lors des choix importants. En prendre la mesure impose de ne pas se séparer d'une pensée critique de l'entre-deux, une pensée frontalière capable de nous déprendre des schémas cognitifs et épistémiques qui fondent les représentations et des savoirs dominants sur les sociétés humaines et de nous engager dans la désobéissance face à toutes les formes de rationalités colonialistes et hégémoniques, héritées du projet colonial de connaissance. Telles sont les conditions pour que s'opère une véritable décolonialité, en mesure à la fois d'ouvrir à des modes de pensée et d'être qui sont disqualifiés depuis le début de la modernité capitaliste et coloniale, réduits au registre de l'irrationnel et du sauvage, et de faire valoir un universalisme des droits qui ne se rabatte pas sur un modèle unique d'humanité et de civilisation, voire qui se conjugue avec un horizon qu'Enrique Dussel appelle pluriversaliste<sup>6</sup>.

4. À ce propos, étudier le racisme d'un point de vue global ou postcolonial ne revient pas nécessairement à circonscrire un ensemble de structures symboliques, de représentations et d'imaginaires qui produisent la figure de l'altérité. C'est aussi s'interroger sur la production structurelle de ces représentations à partir de leur production institutionnelle, à l'intersection de la régulation des rapports sociaux et des modes de subjectivation. Le racisme est repérable dans les conduites ordinaires, dans un rapport intime au monde. Il est également lisible dans un cadre phénoménologique, dans des conduites, des *êtres-au-monde*. Voir : Hourya Bentouhami, Guillaume Sibertin-Blanc, « Racial States. Retour sur la production raciale des États », *Tumultes*, 1/2015 (n° 44), p. 85-101.

5. Robert Vitalis, *White World Order, Black Power Politics: The Birth of American International Relations*, New-York, Cornell University Press, 2015.

6. Enrique Dussel, « Agenda for a South-South philosophical dialogue », *Human Architecture: Journal of the Sociology of Self-Knowledge*, no.11, vol.1, automne 2013, p.3-18.

## Parce que ces enfants étaient noirs

*Mais comment oublier ces crimes  
Et ces génocides orchestrés contre notre peuple  
Ces morts que personne n'a pleurés  
Et l'exil comme un couteau dans la chair  
Mon espace ventre creux  
Mon enfance de larmes  
Comment oublier ces cauchemars mutilés de l'horreur  
Ce sang versé au plus profond de la terre  
Au creux de nos géographies solitaires  
[...]*

*Quel triste désert  
Nous assiège  
Bruit des pas  
Et bruit des armes  
Le long des jours  
Le long des nuits  
Quelles larmes nous bercent  
Quel sang  
Quel cri  
Derrière les barbelés  
À chaque pas  
À chaque geste  
Les pas les pas  
Les bottes  
Sur ma terre  
Dis-moi  
Combien d'enfants sont morts à Soweto  
Combien?  
Pour affronter Johannesburg  
Et ses morgues  
Pour affronter la terre profonde  
Et chercher la parole  
Et chercher des visages  
Ne trouver que des ombres pâles*

*Ne trouver que la mort  
Parce que ces enfants étaient noirs  
Parce que ces enfants étaient noirs*

Extrait d'un poème de Paul Dakeyo, écrit en mémoire des adolescents noirs tués de sang froid par les balles des Boers le 16 juin 1976 à Soweto, Soweto, Soleil Fusillés, Éd. Droit et liberté, Paris, 1977.

# Racisme et santé

**Estelle Carde**, professeure

Département de sociologie, Université de Montréal

**B**rian Sinclair, 45 ans, est décédé d'une infection vésicale à l'urgence du *Health Sciences Centre* de Winnipeg en 2008. Son décès a été constaté dans la salle d'attente, 34 heures après qu'il y soit arrivé et alors qu'il n'avait été vu par aucun membre du personnel soignant, malgré ses vomissements et les appels à l'aide des autres personnes qui attendaient comme lui. Lors de l'enquête qui a suivi le drame, le personnel a déclaré avoir supposé que Monsieur Sinclair était ivre ou itinérant, ce qu'il n'était pas. En revanche, il était autochtone. Des stéréotypes racistes associés à son origine ont-ils contribué à son absence de soins?

Si le décès de Brian Sinclair a défrayé la chronique, c'est parce qu'il a heurté un consensus social : le refus de soins serait un acte choquant, le corps souffrant bénéficierait d'une légitimité universelle qu'aucun préjugé – raciste ou autre – ne devrait bafouer.

Cependant, il ne faudrait pas que le refus de soins soit l'arbre qui cache la forêt : les voies que suit le racisme pour s'incorporer sont fort diverses, mais elles s'écrivent souvent discrètement, dans la banalité du quotidien.

## Du racisme à la santé : des chemins multiples

L'accès aux soins peut faire l'objet de toutes sortes de discriminations racistes, moins visibles que le refus de soins mais potentiellement dangereuses : les soins, certes reçus, mais de moindre qualité, après un temps d'attente plus long, ou dans le cadre d'une interaction plus brève avec les soignant-e-s. Plus insidieux encore sont les stéréotypes qui ne sont pas ouvertement péjoratifs mais qui pourtant justifient des pratiques soignantes différentes et finalement défavorables. Ce sont, par exemple, les stéréotypes naturalistes, qui font de la couleur de peau l'indicateur d'une race, au sens génétique du terme. Cette prémisse ignore tant les apports de la génétique humaine (qui a largement démontré l'absence de races au sein de l'espèce humaine) que ceux des sciences sociales (qui reconnaissent l'existence de races, mais pour souligner leur construction sociale, c'est-à-dire qui ne veulent dire quelque chose que dans un contexte social donné<sup>1</sup>). Elle conduit pourtant, aux États-Unis, des épidémiologistes à tenter de mesurer le rôle de « gènes noirs » qui expliqueraient que les Noir-e-s souffrent plus que les personnes blanches de toute une série de problèmes de santé (de l'hypertension artérielle au petit poids à la naissance) et des compagnies pharmaceutiques à vendre des médicaments « adaptés à la race noire ». Cette prémisse, ainsi « validée »

par ces recherches et ces médicaments, infiltre ensuite les représentations du personnel soignant qui risque, « sans penser à mal », de mettre les maladies des personnes noires sur le compte de leurs « spécificités génétiques » plutôt que de s'interroger sur les déterminants sociaux de ces maladies tels que de mauvaises conditions de vie et encore moins de les combattre.

Plus répandus encore, les stéréotypes culturalistes qui classent les patient-e-s dans des groupes ethniques, caractérisent chaque groupe par une culture qui lui serait propre et expliquent les comportements des personnes par la culture de leur groupe. Ces stéréotypes ont été battus en brèche par les anthropologues : les comportements sont influencés par bien autre chose que la culture (entité qui s'avère d'ailleurs insaisissable dès qu'on cherche à l'objectiver), notamment les contraintes économiques. Ils justifient pourtant, chez certains soignant-e-s, des pratiques supposément adaptées aux patient-e-s perçu-e-s comme des « Autres culturel-le-s ». Par exemple, le consentement éclairé est moins recherché et les alternatives thérapeutiques moins proposées auprès de patient-e-s dont la culture semble trop éloignée des standards de la médecine (« ces gens ne comprendraient pas/de toutes façons, ces personnes ont confiance dans la médecine/elles sont passives », etc.).

Mais la santé compte bien d'autres déterminants que les soins, et les discriminations racistes entravant l'accès à des ressources potentiellement protectrices pour la santé sont innombrables : dans l'accès à l'emploi (exposant à des conditions de travail plus dangereuses), à l'éducation (à plus de comportements à risque<sup>2</sup>), au logement (à des logements plus petits, moins salubres), à la justice (aux dangers de la vie carcérale), etc.

Ces discriminations s'exercent aussi au niveau du quartier d'habitation. Ainsi, aux États-Unis, où la ségrégation résidentielle est volontiers raciale, on constate que les quartiers « noirs » concentrent souvent plus de désavantages liés à la pauvreté compte tenu du niveau de revenus de leurs habitants, comparativement aux quartiers « blancs » : ils sont situés à proximité de dépôts de déchets toxiques, exposés à des taux élevés de violence criminelle, mal desservis par l'offre de soins, leur habitat est moins rénové et les commerces vendant une alimentation saine sont plus rares.

1. C'est en ce sens que j'utilise le terme « race », sans guillemets, dans la suite de cet article.

2. Et ce d'autant qu'aux États-Unis en particulier, les campagnes publicitaires pour des produits néfastes pour la santé (tabac, alcool, aliments gras et sucrés) ciblent de façon prioritaire les minorités raciales.

Enfin, toutes ces discriminations affectent l'accès au premier des déterminants sociaux de la santé, à savoir les revenus : ces derniers sont diminués si l'emploi est moins rémunéré et s'il n'est pas associé à des prestations sociales, si une part plus élevée du budget mensuel est investie dans le loyer, si le diplôme est moins rentable sur le marché du travail, etc. Les proches voient eux aussi leurs revenus et donc leur santé affectés : comment, par exemple, assurer des revenus à sa famille quand on est incarcéré-e ? Les discriminations dans l'accès à toutes ces ressources enferment ainsi leurs victimes dans un cercle vicieux de précarité qui empoisonne leur santé et celle des leurs.

Quand des minorités raciales sont en mauvaise santé, c'est donc souvent en bonne partie parce qu'elles sont pauvres. Mais ce premier niveau d'analyse en appelle immédiatement un second : si ces minorités sont pauvres, c'est souvent parce qu'elles sont victimes de racisme. S'en tenir au premier niveau de l'analyse – ce qui n'est malheureusement pas si rare – revient ainsi à ignorer le rôle du racisme comme raison première de la mauvaise santé des minorités raciales.

Cela étant, les conditions de vie sont la partie immergée de l'iceberg des méfaits du racisme sur la santé : elles sont objectivables et leur mesure peut donner lieu à des comparaisons intergroupes. Le sont beaucoup moins les impacts psychologiques du racisme : si celui-ci fait mal, c'est aussi parce qu'il expose les individus à du stress, tant chronique (lié au sentiment d'appartenir à une communauté victime de racisme) qu'aigu (renouvelé à chaque perception d'une nouvelle discrimination raciste). Ce stress fait partie de la grande famille des stress dits « de position », que vivent tous ceux et celles qui se sentent en échec par rapport à leurs pairs, vulnérables face à des événements imprévisibles, non reconnus par leur entourage pour leurs qualités propres. Il fragilise l'organisme en suscitant, lors de chaque événement stressant, une réaction (sécrétion élevée de cortisol, hypertension artérielle, etc.) excessivement longue, dont la répétition finit par favoriser la survenue de maladies mentales mais aussi somatiques.

Ces deux grandes avenues que suit le racisme pour affecter la santé (l'accès aux ressources objectives et le vécu subjectif) ne sont pas exclusives et elles peuvent même se renforcer mutuellement. Par exemple, le ressenti d'une discrimination raciste dans l'accès aux soins peut décourager la victime de respecter les prescriptions médicales puis de rechercher d'autres soins.

Enfin, toutes ces manifestations du racisme sont prises dans l'écheveau des rapports sociaux inégalitaires qui traversent une société : des rapports raciaux, mais aussi de classe, de genre, etc. Ainsi, les individus ne sont pas juste des membres de telle ou telle minorité ou majorité raciale, ils sont aussi hommes ou femmes, riches ou pauvres, immigrants ou non, etc. Ces statuts composent ensemble une combinaison, propre à chacun et chacune, au sein de laquelle l'interaction est étroite. On ne peut donc pas déduire mécaniquement du statut racial de quelqu'un-e l'incidence du racisme sur sa santé : chacun de ces statuts l'y expose ou l'en protège, dépendamment des autres statuts en présence. Par exemple, un niveau élevé d'éducation peut, paradoxalement, s'avérer pénalisant pour une personne de minorité raciale. Imaginons en effet que cette personne soit en recherche d'emploi. Elle risque d'autant plus d'être discriminée qu'elle vise un poste prestigieux si le milieu de travail, racialement majoritaire, accepte mieux d'intégrer une personne racisée subordonnée qu'une personne racisée amenée à diriger. De plus, cette personne sera peut-être plus consciente de ces discriminations, et donc plus affectée psychologiquement, si elle connaît bien ses droits et la loi et si elle peut précisément analyser sa situation.

Cette perspective des rapports sociaux inégalitaires, dite intersectionnelle, nous rappelle ainsi que le racisme suit des logiques universelles (de xénophobie, culturalisme, etc.) mais que ses manifestations sont toujours singulières, façonnées par un contexte dont la complexité ne peut se réduire à une simple addition de variables.

## Où en est-on, au Canada ?

Les catégories « autochtone » et « minorité visible » du recensement permettent de repérer les groupes particulièrement à risque de discriminations racistes. Or, si les données sur la santé des Autochtones sont relativement présentes dans la littérature de santé publique, montrant leur désavantage flagrant par rapport au reste de la population, celles sur la santé des minorités visibles<sup>1</sup> le sont beaucoup moins. Et leurs rares occurrences ne sont guère informatives

car, bien souvent, elles ne distinguent pas les personnes immigrantes des personnes non immigrantes (soit 30% de ces minorités). L'immigration constitue en effet un déterminant important de la santé : ce sont souvent des personnes en bonne santé qui émigrent (effet de sélection à l'immigration) mais leur santé est ensuite affectée par, notamment, les difficultés linguistiques, la non reconnaissance des diplômes, la souffrance psychique liée l'exil. La comparaison « toutes choses étant égales par ailleurs » de la santé des minorités visibles à la santé du reste de la population ne devrait donc inclure que des personnes non immigrantes.

1. Dont la part, au sein de la population vivant au Canada, est passée de 2 % en 1970 à 20 % aujourd'hui.

## Les programmes de travailleurs étrangers temporaires au Canada

# Discrimination salariale ou racisme institutionnel?

Sid Ahmed Soussi, professeur  
Département de sociologie, UQAM

Photo: Peter Haden, CC https://www.flickr.com/photos/peterhaden/14344723107/



Le racisme et les formes de discrimination sous lesquelles il se manifeste peuvent trouver dans le monde du travail des espaces propices à leur expression. Certains milieux du travail le sont plus que d'autres, comme ceux où il y a une présence significative d'employés-es d'origines ethnoculturelles diverses ou de « travailleurs-es issus-es de l'immigration<sup>1</sup> ». Ce type de discrimination, souvent qualifiée de « rapports sociaux racisés » dans la recherche sociale<sup>2</sup>, est attribué à certains facteurs comme le déficit d'intégration économique ou culturelle, ou à des comportements xénophobes suscités entre autres par la peur de l'altérité. Dans tous ces cas, la lutte contre les effets néfastes de ce racisme ordinaire tire — à tort ou à raison — une partie de sa légitimité du fait que ce racisme est d'autant plus inadmissible qu'il frappe des citoyen-ne-s ou des résident-e-s permanents<sup>3</sup> et qu'il contrecarre les efforts d'intégration déployés par la société civile et les politiques publiques mises en œuvre par l'État.

Qu'en est-il, dès lors, des milieux du travail où le recours aux travailleuses et travailleurs migrants temporaires est devenu un phénomène en pleine croissance, accéléré par la remarquable expansion du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) conçu et géré par l'État au Canada?

Le Canada considère l'immigration comme un des fondements de son développement économique et de sa croissance démographique. Jusqu'aux années 1960, il a favorisé une immigration d'origine européenne<sup>4</sup>, même si à certains moments de son histoire les besoins de main-d'œuvre massive (mines, chemin de fer, etc.) l'ont conduit à recourir à des bassins d'immigration ethniquement plus diversifiés. Cette immigration, à vocation permanente, n'a pas été épargnée par différentes formes de discrimination raciale, systémique ou conjoncturelle, à l'instar de celles qui ont affecté l'immigration chinoise au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, l'immigration japonaise durant le dernier conflit mondial ou encore l'immigration arabe et/ou musulmane depuis les attentats du 11 septembre 2001. Cette politique d'immigration permanente subira un changement radical dès la fin des années 1990. Au Canada, comme dans plusieurs pays

1. Désignation utilisée par certaines organisations politiques et syndicales.

2. Soussi, Sid Ahmed. 2013. « Les flux du travail migrant temporaire et la précarisation de l'emploi : une nouvelle figure de la division internationale du travail? », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 8, n° 2, p. 145-170.

3. Sharma, Nandita. 2006. *Home economics: Nationalism and the making of 'migrant workers' in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

4. Thobani, Sunera. 2007. *Exalted Subjects. Studies in the Making of Race and Nation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

de l'OCDE, l'immigration permanente laisse progressivement place à l'immigration temporaire. Les flux migratoires internationaux sont désormais marqués par une croissance accélérée du nombre des travailleuses et travailleurs migrants temporaires<sup>5</sup>. L'immigration fait l'objet de politiques publiques de plus en plus sélectives de la part de ces pays.

## Des politiques publiques tournées vers la migration temporaire

Au Canada, cette transition s'est accentuée ces dernières années avec la réorientation des politiques publiques en matière d'emploi et d'immigration, notamment par l'expansion du Programme de travailleurs étrangers temporaires. Ces politiques participent d'une tendance internationale lourde privilégiant la mobilité temporaire plutôt que l'immigration permanente. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002) ouvre l'accès au marché de l'emploi à des travailleuses et travailleurs étrangers et accorde un pouvoir discrétionnaire à l'État pour gérer des programmes ad hoc qui « contribuent à la compétitivité de l'économie canadienne ». Ces nouvelles règles encouragent le recrutement d'une main-d'œuvre migrante temporaire et concordent pleinement avec les directives des principales institutions internationales en la matière, dont l'OCDE et, surtout, l'Organisation internationale pour les migrations<sup>6</sup> qui enjoignent expressément aux États de s'assurer que les migrations du travail n'ouvrent pas la voie à l'immigration permanente<sup>7</sup>.

Au Canada, trois programmes régissent les flux de main-d'œuvre migrante temporaire. Le Programme des aides familiaux résidents, remanié en 1992, draine une main-d'œuvre destinée au travail domestique : soins pour enfants, personnes âgées, handicapées; mais ce sont les tâches d'entretien ménager qui caractérisent ce personnel. Ce programme recrute surtout des femmes en provenance des Philippines et est le seul à autoriser l'accès à la résidence permanente sous certaines conditions sévères de durée de séjour et de volume horaire d'activité notamment. Le 2<sup>e</sup> programme, Programme des travailleurs agricoles saisonniers, résulte d'un accord signé entre le Canada et la Jamaïque en 1966, suivi par d'autres protocoles avec des pays d'Amérique centrale, dont le Mexique, devenu la principale source de main-d'œuvre dans le cadre de ce programme. Le 3<sup>e</sup> programme,

Programme des travailleurs étrangers temporaires — peu spécialisés (PTET-PS), le plus important par son volume, a été lancé en janvier 1973 et visait, sous sa mouture initiale dite PTET-standard, une main-d'œuvre hautement qualifiée (universitaires, ingénieur-e-s, cadres). Ce programme connaît une remarquable expansion, jusqu'à concurrencer le Programme des travailleurs agricoles saisonniers en raison d'une flexibilité particulièrement favorable aux employeur-e-s. Son élargissement à différents secteurs (technologie, finance, etc.) contribue à une profonde transformation du phénomène migratoire au Canada où le nombre des visas temporaires de travail a quadruplé depuis le début des années 2000, passant à 221 273 en 2013 (EDSC, 2014).

## Ces dispositifs contribuent à instituer et à reproduire des inégalités ethniques de facto dans les milieux du travail concernés en créant des espaces institutionnellement clivés : d'abord par des inégalités salariales et des conditions de travail inacceptables, ensuite par des rapports sociaux racisés avérés.

Au Québec, comme dans le reste du Canada, la main-d'œuvre migrante temporaire est présente dans l'agro-industrie, le travail domestique, la construction, l'exploitation minière et l'hôtellerie/restauration. Elle provient essentiellement des Philippines, pour les aides familiales, du Guatemala et du Mexique pour les travailleuses et travailleurs saisonniers agricoles et le personnel de la restauration et de l'hôtellerie. D'autres secteurs y ont recours, comme les banques, les assurances, les télécommunications et l'informatique. Constat : ces emplois, faiblement rémunérés, prévalent dans des secteurs où, de l'avis même des économistes de *Statistiques Canada*, il n'existe pas ou peu de pénurie<sup>8</sup>.

## De la précarisation institutionnelle des statuts à la discrimination

Les travailleuses et travailleurs admis au titre du PTET ont des statuts individuels précaires, leur permis de travail les subordonne nominativement à l'employeur, la durée de leur contrat est limitée à 48 mois et doivent quitter le pays pour 4 ans avant de pouvoir y revenir (CIC, 2015). Ces statuts sont multiples et comprennent plus de 16 catégories, elles-mêmes subdivisées selon les situations administratives transitoires de chacun de ces travailleuses et travailleurs. Constat : l'emploi

5. Organisation Internationale du Travail. 1997. « Les rangs des migrants grossissent, et les travailleurs immigrés temporaires se substituent de plus en plus aux immigrants permanents ». Genève, Suisse. [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_008169/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_008169/lang--fr/index.htm). Consulté le 29/10/2016.

6. Organisation internationale pour les migrations. 2013. Énoncé de mission. <https://www.iom.int/fr/enonce-de-mission>. Consulté le 27/10/2016.

7. Newland K. 2005. The Governance of International Migration: Mechanisms, Processes and Institutions. Global Commission on International Migration. 18 p.

[http://iom.ch/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy\\_and\\_research/gcim/tp/TS8b.pdf](http://iom.ch/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/tp/TS8b.pdf). Consulté le 29/10/2016.

8. Soussi, Sid Ahmed et Ranger, Jean-Sébastien. 2015. « Les programmes des travailleurs étrangers temporaires et leurs impacts sur le rapport salarial et l'action syndicale ». Rapport de recherche, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

est permanent, mais la travailleuse et le travailleur migrant a un statut temporaire. Tout se passe comme si on avait affaire à une précarisation institutionnelle de chaque migrant-e, notamment dans ses rapports, strictement réglementés, avec l'agence de recrutement, l'employeur nominatif auquel il est assujéti ou l'une des multiples officines prévues<sup>9</sup> auxquelles il a affaire pour régulariser chaque phase de son séjour. Les exemples sont nombreux de travailleuses domestiques philippines maltraitées par leur employeur, qui ne peuvent se plaindre, pour garder un « dossier propre » ou favoriser une demande de résidence permanente accessible seulement au prix de sévères critères de volume horaire de travail à effectuer au préalable; ou encore l'exemple de travailleuses ou travailleurs agricoles saisonniers ou d'employé-e-s d'abattoirs ne pouvant contester des conditions de travail frisant l'indécence<sup>10</sup> pour ne pas risquer de compromettre leur prochain contrat.

En matière de protection sociale, plusieurs études démontrent la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs migrants temporaires<sup>11</sup> <sup>12</sup>. Il y a naturellement la Loi sur les normes du travail et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais leurs dispositions sont difficilement applicables aux environnements du travail de ces employé-e-s et aux conditions de subordination à l'employeuse ou à l'employeur. Beaucoup de travailleuses et travailleurs saisonniers ne parlent pas la langue majoritaire et ne peuvent quitter physiquement leur lieu de travail. Ces personnes peuvent aussi, comme les aides familiales résidentes, se voir confisquer leurs documents d'identité par l'employeur nominatif grâce auquel le permis de travail a été obtenu<sup>13</sup>. Ce lien de dépendance et l'isolement social de ces travailleuses et travailleurs ressortent souvent dans les recherches et les bilans des intervenant-e-s (organisations de défense des migrants, ONG, syndicat) et montrent l'incapacité de ces travailleuses et travailleurs à faire valoir leurs droits par méconnaissance des recours administratifs et juridiques en matière de droit du travail et de protection sociale.

Ces constats traduisent plusieurs formes de discrimination — particulièrement en matière de droits sociaux du travail — auxquelles sont soumis ces travailleuses et travailleurs au regard des travailleuses et travailleurs locaux (citoyen-ne-s ou immigrant-e-s permanents). Cette discrimination multiforme renvoie clairement aux dispositifs administratifs et au cadre



législatif qui règlementent leurs conditions de séjour et de travail et pose une interrogation majeure quant au rôle de l'État et à sa responsabilité dans ce que certains analystes n'hésitent pas à qualifier de racisme d'État<sup>14</sup>, de discrimination systémique d'État<sup>15</sup> voire de racisme institutionnel<sup>16</sup> en ce sens que ces dispositifs contribuent à instituer et à reproduire des inégalités ethniques de facto dans les milieux du travail concernés en créant des espaces institutionnellement clivés : d'abord par des inégalités salariales et des conditions de travail<sup>17</sup> inacceptables, ensuite par des rapports sociaux racisés avérés. La cause première de ces clivages renvoie ainsi non pas à des comportements racistes individuels ou collectifs, mais à des dispositifs institutionnels stigmatisant spécifiquement cette catégorie de travailleuses et travailleurs.

9. À l'exemple de l'organisme FERME, acronyme désignant la *Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère* (ou son équivalent anglais, tout aussi imagé, FARMS).

10. Les journées des travailleuses et travailleurs saisonniers dépassent parfois les 15 heures, alors que des aides familiales résidentes sont occupées par des tâches domestiques sans balises horaires.

11. Galerand, Elsa; Gallié, Martin et Ollivier Gobeil, Jeanne. 2015. « Travail domestique et exploitation : le cas des travailleuses domestiques philippines au Canada ». Rapport de recherche, en collaboration avec PINAY et le Service aux collectivités de l'UQAM.

12. Soussi, Sid Ahmed. 2015. « Le travail migrant temporaire : une figure hors normes de la division internationale du travail », dans *Repenser Le Travail. Des concepts nouveaux pour des réalités transformées*, pp. 165-194. Martine D'Amours, Sid Ahmed Soussi et Diane-Gabrielle Tremblay. Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.

13. Galerand, Elsa; Gallié, Martin et Ollivier Gobeil, Jeanne. 2015, *Ibid.*

14. Balibar, Étienne; Wallerstein, Immanuel. 1989. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.

15. Sala Pala, Valérie. 2010. « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel? » *Regards Sociologiques*, n° 39, pp. 31-47.

16. Miles, Robert et Brown, Malcolm. 1989. *Racism*, Londres, Routledge.

17. Conditions de travail difficiles décrites notamment dans la décision du Tribunal Administratif du Travail du Québec dans *Orantes Silva c. 9009-1729 Québec Inc.*, 2016 QCTAT 2155. [http://www.crt.tat.gouv.qc.ca/uploads/tx\\_crtdecisions/2016\\_QCTAT\\_2155.pdf](http://www.crt.tat.gouv.qc.ca/uploads/tx_crtdecisions/2016_QCTAT_2155.pdf). Consulté le 29/10/2016.

# Les discours sur la radicalisation

## Un instrument pour *dé légitimer* les citoyen-ne-s

### Widia Larivière

Co-initiatrice de la branche québécoise du mouvement Idle No More

### Will Prosper

Documentariste et militant des droits civiques

### Bochra Manai

Chercheure, enseignante et citoyenne engagée

**A**u Québec, comme dans de très nombreuses sociétés, la radicalisation est devenue plus qu'un terme pour décrire une réalité ou un processus. Elle est devenue une lunette à travers laquelle on regarde la société et ses composantes. Cette grille de lecture séduit tellement qu'elle n'est plus remise en question.

Dans les esprits, la radicalisation est inconsciemment liée aux musulmans, perçus comme un groupe homogène, et à la violence de l'islamisme radical, spectre flou qui semble pourtant faire consensus. Elle serait un phénomène à regarder, prévenir et éviter, dont la responsabilité incomberait à l'Autre. Elle serait le propre de certains jeunes. Elle serait la nouvelle tentation des jeunes hommes ou femmes adoptant une pratique religieuse, souvent visibilisée par des signes ou des vêtements. Les politiques publiques et programmes mis en place depuis 2014, moment où le concept de radicalisation a fait son entrée dans le débat public québécois, ciblent des individus et des jeunes musulman-e-s. Tout se passe comme si la radicalisation était l'affaire des uns et pas des autres. Peu font état du fait que la radicalisation est une question qui implique tous les membres de notre société, qu'elle est le fait de toutes et tous et qu'elle reflète une polarisation d'une part et, d'autre part, un « échec de l'interaction » sociale comme le précise Valérie Amiraux<sup>1</sup>.

Cependant, malgré un regard tourné vers les seuls musulman-e-s, la « radicalisation », comme moyen d'interpréter la société, trouve écho dans le traitement qui a été fait de l'altérité noire ou autochtone au Québec. Les expériences de militant-e-s et citoyen-e-s engagés, autochtones, noirs et musulmans du Québec, éclaire sur la façon avec laquelle les débats sur la « radicalisation » qui prennent des formes différentes dans l'histoire ont pour effet de marginaliser des catégories de citoyens.



Photo: OLB, Joe Brusky, DSC00321, CC, Flickr

Manifestation de peuples autochtones contre le Dakota Access Pipeline, 4 septembre 2016.

Ancré dans la vision sécuritaire qui régit les programmes et les politiques publiques, le discours sur la radicalisation favorise des solutions de répression déguisées en prévention. Ainsi, les mouvements tel que Idle No More, ont été caractérisés de radicaux, simplement parce qu'ils remettaient en question les institutions et apportaient une critique sur les structures inégalitaires de la société. Toute posture qui révèle les inégalités tend à être perçue comme radicale, comme le montre l'exemple des Noirs du Québec finement décrit dans l'ouvrage de David Austin<sup>2</sup>.

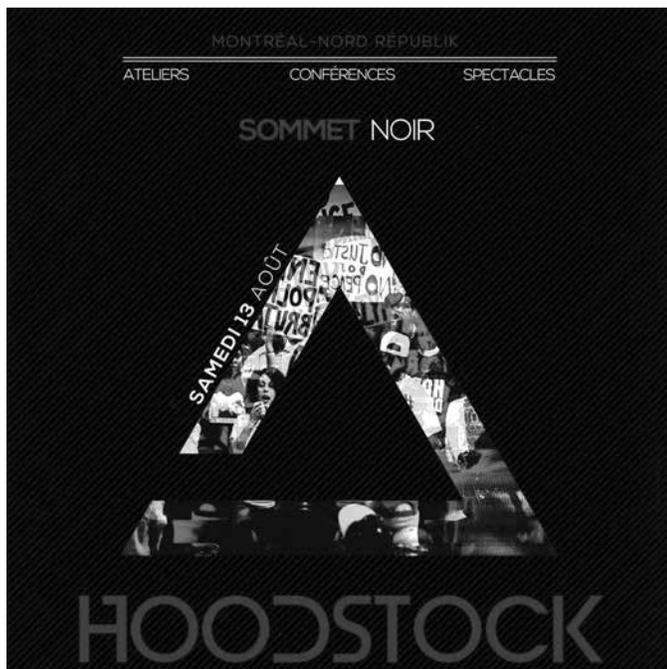
Lorsque l'on définit une personne comme radicale, il devient plus aisé de la marginaliser. Quand on évoque la radicalisation aujourd'hui, il est évident que l'on parle de musulman-e-s. L'étiquette apposée sur ces jeunes qui seraient prêts à partir combattre ailleurs finit par englober beaucoup de musulman-e-s malgré eux. Le même procédé est à l'origine du concept de « gang de rue » développé suite à certains

1. Amiraux, V. et J. Araya-Moreno. 2014. « Pluralism and Radicalization: Mind the Gap! », in Paul Bramadat et Lorne Dawson (dir.), *Religious Radicalization and Securitization in Canada and Beyond*. Toronto: University of Toronto Press, p. 92-120.

2. Austin, D. 2015 *Nègres noirs, nègres blancs Race, sexe et politique dans les années 1960 à Montréal*. Lux Editeur, Collection : Mémoire des Amériques.

incidents survenus à Toronto ou Montréal. Ce concept a eu pour effet de stéréotyper encore plus d'individus, menant à une augmentation du fichage des Noir-e-s au Québec et plus particulièrement à Montréal. Cette continuité est confirmée par les recherches de Leslie Kapo Touré et Julie Anne Boudreau<sup>3</sup>. Traçant une ligne continue de la vision de l'altérité dans la société Kapo Touré parle même d'une certaine « historicité de l'altérisation » décrivant la façon de gérer cette diversité et ces altérités, pensées comme dangereuses<sup>4</sup>.

Au Québec et au Canada, les Autochtones, qui vivent des oppressions multiples du fait de la structure coloniale qui perdure, subissent une stigmatisation analogue. L'image du Mohawk warrior s'est forgée dans les esprits comme une représentation du « terroriste autochtone », notamment lors de la crise d'Oka. Durant cette période un mur invisible s'est renforcé entre Autochtones et non Autochtones, ce qui a contribué à stigmatiser les Autochtones. Cette crise dans l'imaginaire collectif a teinté les premières revendications d'Idle No More, par exemple. Au tout début du mouvement, beaucoup de citoyen-ne-s craignaient la violence et se demandaient si ce mouvement allait devenir une autre crise d'Oka. Une gamme de préjugés reliés à cette période ont permis de *délegitimer* les Autochtones, faisant ressortir dans les médias l'image du warrior avec le fusil. Cette marginalisation politique est donc une pratique historiquement récurrente. Ces processus de délégitimation et d'essentialisation, qui se reproduisent présentement dans le cas des musulman-e-s, créent l'impression qu'il y a un « défaut de fabrication » chez certaines populations et dans certains secteurs du territoire.



Affiche de la 3<sup>e</sup> édition du Sommet Noir, Hoodstock, 13 août 2016

3. Kapo, L, J-A, Boudreau. (à venir). La sécurité urbaine et la ville globale : quelques perspectives montréalaises. Montréal : Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble

4. Kapo, L. 2016. « Jeunesses, Espaces et Radicalisations : l'urbanité à l'ère de la « Guerre contre le terrorisme » » Conférence tenue à l'INRS-UCS le 27 octobre 2016 dans le cadre des « Midis de l'immigration ».

**L'image du Mohawk warrior s'est forgée dans les esprits comme une représentation du « terroriste autochtone », notamment lors de la crise d'Oka. [...] Une gamme de préjugés reliés à cette période ont permis de délégitimer les Autochtones, faisant ressortir dans les médias l'image du warrior avec le fusil. [...] Ces processus de délégitimation et d'essentialisation, qui se reproduisent présentement dans le cas des musulman-e-s, [...] génèrent des catégories ethnicisées de la menace.**

En somme, ils génèrent des catégories ethnicisées de la menace.

Des termes imposés, tels que celui de radicalisation doivent être utilisés avec beaucoup de précaution et de prudence. La radicalisation et le débat qui l'entoure créent un point de rupture avec des populations. Les Autochtones et minorités racisées vivent un dilemme: comment parler des problématiques, qu'elles prennent la forme d'un départ pour le jihad international ou qu'elles évoquent la violence urbaine, sans réduire tout un groupe à cela? Comment avoir des actions et des discours qui ne sont pas dans le déni et rendent compte de la réalité, sans adopter le lexique imposé de « gang de rue » ou de « radicalisation »? Tenir compte de la complexité des situations permet de ne pas oublier que les enjeux majeurs sont ceux de la racialisation et du racisme.

Dans le cas des Autochtones, il est évident qu'on doit parler du rôle des personnes non-Autochtones tout en les poussant à être des alliées pour décoloniser les institutions et déconstruire la matrice du racisme systémique. Enfin, s'impose l'aspect financier de ces enjeux, puisque des budgets sont investis massivement par nos gouvernements dans des programmes de « dé-radicalisation » ou de lutte contre les « gangs de rue ». Cet argent est détourné alors qu'il serait utile pour attaquer des enjeux qui touchent véritablement ces communautés et favoriseraient le fameux « vivre-ensemble ». Ces détournements de priorités contribuent au sentiment d'exclusion plutôt qu'à l'inclusion.

L'intérêt de considérer les enjeux vécus par les Autochtones, les noir-e-s ou les musulman-e-s comme le résultat d'une interaction sociale est qu'il permet de penser les conditions communes à ces groupes. En termes d'actions collectives, la convergence des luttes est nécessaire et s'illustre de plus en plus dans certaines actions au Québec. Notons que cette convergence ne doit jamais effacer les spécificités des



Photo: Léa Lacroix

Hoodstock a fait converger des personnes des communautés noires, des Autochtones et des musulman-e-s, pour ne nommer que ceux-ci, vers cette partie de la ville, généralement stigmatisée et considérée comme "dangereuse".

groupes sociaux, notamment dans le cas des Autochtones<sup>5</sup>. Ainsi, la solidarité entre les différents groupes leur permet de sortir d'une spécificité qui les rend parfois vulnérables face aux programmes ou politiques créés pour les réguler. Les exemples de convergence sont de plus en plus nombreux, comme en témoigne l'initiative d'une « Commission sur le racisme systémique », impulsée par des acteurs des communautés noires, autochtones et musulmanes. En revendiquant une commission qui se pencherait sur les différents milieux reproducteurs de racisme, les différentes actrices et acteurs reconnaissent qu'ils sont les victimes des mêmes institutions : la police, la DPJ, les institutions scolaires etc. Sans oublier la nécessité des actions à l'intérieur d'une communauté, il devient utile et complémentaire de lutter contre une condition commune, révélant par le fait même les traitements inégalitaires.

En témoigne aussi l'initiative de Hoodstock qui a lieu à Montréal Nord depuis quelques années et qui a vu sa troisième édition en 2016 rassembler des actrices et des acteurs des milieux politique, universitaire, militant. Inscrit dans une critique sociale, politique, territoriale et raciale, Hoodstock a pu faire converger des personnes des communautés noires, des Autochtones et des musulman-e-s, pour ne nommer que ceux-ci, vers cette partie de la ville, généralement stigmatisée et considérée comme « dangereuse ». Même si les initiatives se multiplient, il est important de dire que ces résistances aux mots qu'on nous impose, se trouvent elles-mêmes traitées avec suspicion. La criminalisation fragilise les volontés de « combattre » ou de « combattre ensemble ».

La radicalisation, comme débat et discours, a tendance à créer une distance, entre ceux qui utilisent le mot et ceux qui subissent le mot. En d'autres termes et comme le nomme Valérie Amiraux, tout se passe comme si certains acteurs sont

les « fabricants » d'une réalité dont d'autres sont les « usagers ». Elle ajoute très justement que dans les milieux les plus sensibles de notre société, tels que l'école, la rapide adoption d'un terme comme celui de la radicalisation fragilise les liens sociaux et érode des rapports essentiels tels que la confiance :

*« D'une certaine façon, l'imposition de la catégorie 'radicalisation' pour désigner l'échec de certaines interactions sociales prive les milieux concernés d'une autonomie de diagnostic et risque, à terme, d'altérer la confiance dans leurs propres compétences et leurs connaissances des populations qu'ils fréquentent au quotidien<sup>6</sup>. »*

**Les exemples de convergence sont de plus en plus nombreux, comme en témoigne l'initiative d'une « Commission sur le racisme systémique », impulsée par des acteurs des communautés noires, autochtones et musulmanes. En revendiquant une commission qui se pencherait sur les différents milieux reproducteurs de racisme, les différentes actrices et acteurs reconnaissent qu'ils sont les victimes des mêmes institutions : la police, la DPJ, les institutions scolaires etc.**

5. Il est important de prendre en considération les réalités et les besoins spécifiques de chacun des groupes qui travaillent en solidarité. Par exemple, il faut comprendre que même si beaucoup des racines des défis communs sont les mêmes, il est important de ne pas diluer les réalités autochtones dans d'autres groupes. Un bon exemple en est le protocole de solidarité signé entre la Fédération des femmes du Québec et Femmes Autochtones du Québec. Ainsi, la FFQ a décidé de travailler d'égal à égal avec FAQ, et non de simplement les considérer comme un « volet » de leur organisation.

6. Amiraux, V. 2016. *Polémique et socialisation : ce que la radicalisation nous fait. Actes du colloque « Cégépiens, Radicalisation et Vivre-Ensemble »* sous la direction de H, El-Hage. Collège Rosemont 12-14 avril 2016.

# Initiatives contre le profilage racial

**Robyn Maynard**, auteure et militante afro-féministe  
Membre fondatrice de Justice for Victims of Police Killings et de Montreal Noir

Traduit de l'anglais par **Albert Beaudry**.



Montréal 17 août 2014 - Vigile en solidarité avec le soulèvement à Ferguson

Le racisme anti-noir, même si on n'en parle que trop rarement au Québec et au Canada, reste endémique. Le ciblage d'inspiration raciste par les forces policières et le traitement discriminatoire dans le système de justice pénale en sont les principaux aspects.

Les communautés noires présentent des taux de criminalité semblables à ceux des communautés blanches, mais elles font face à une surveillance lourdement accrue de la part de la force policière parce qu'on suppose que leurs membres « correspondent au profil » du criminel. C'est ce qu'on appelle le profilage racial. D'un bout à l'autre du Canada, des personnes noires, autochtones ou autrement racisées sont victimes de profilage racial de la part de la police. C'est ainsi qu'une étude commandée par le SPVM a relevé une énorme surreprésentation des jeunes Noirs lors d'interpellations dans la rue, dont on prétendait qu'elles étaient faites « au hasard ». Dans certains quartiers, les personnes noires représentaient près de 40 % des jeunes interpellés sur une période d'un an de 2006 à 2007, allant jusqu'à 721 personnes noires en un mois<sup>1</sup>. Plusieurs jeunes racisés ont déclaré à la Commission québécoise des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) qu'ils étaient incapables de se déplacer librement en public, particulièrement en groupe, sans être ciblés par la

police<sup>2</sup>. Le profilage racial entraîne la surincarcération; or des études faites à Montréal et à la grandeur du Canada ont établi un lien direct entre les préjugés raciaux dans la police et la surincarcération, qui a atteint des niveaux de près de 70 % entre 2005 et 2015<sup>3</sup>. Le profilage ne se limite pas aux interpellations, aux arrestations et au temps passé derrière les barreaux; il engendre souvent aussi une violence disproportionnée. Le Québec ne divulgue pas de données raciales sur le recours à la force par la police, mais des recherches faites en Ontario ont montré que les personnes noires sont victimes du tiers des cas de recours à la force par la police, alors qu'elles constituent un pourcentage beaucoup plus faible de la population<sup>4</sup>.

Le profilage racial soulève un autre problème important - celui de l'impunité policière. Jusqu'à tout récemment, quand des personnes étaient tuées par des agents, l'enquête était

2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*, Québec, 2011.

3. C'est la surveillance exagérée des jeunes Noirs et non leur criminalité qui explique près de 60% de la surreprésentation des jeunes noirs dans le système de justice pénale à Montréal, selon McAll, Christopher et Leonel Bernard, « Jeunes noirs et système de justice », *Revue du CREMIS*, 3.1 (hiver 2010); voir aussi la Déclaration aux médias du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, sur ses conclusions au terme de sa visite officielle du 17 au 21 octobre 2016.

4. Wortley, Scot, *Police Use of Force in Ontario: An Examination of Data from the Special Investigations Unit, Final Report*, 2006.

1. Charest, Mathieu, *Mécontentement populaire et pratiques d'interpellation du SPVM depuis 2005. Doit-on garder le cap après la tempête?* Montréal, 2009.

confiée à un autre corps de police. La SQ enquêtait sur le SPVM et réciproquement. Cette pratique, largement assimilée à un conflit d'intérêts, faisait que des accusations étaient rarement portées contre des policiers, quelles que soient les circonstances. Depuis 1999, sur 500 enquêtes portant sur des incidents de violence policière ou de bavure policière, il n'y a eu que 9 mises en accusation<sup>5</sup>. Les personnes noires et autochtones, les personnes racisées, les migrant-e-s et autres communautés marginalisées, telles les personnes transsexuelles, celles qui ont des problèmes de santé mentale et les travailleuses et travailleurs du sexe (communautés qui se recoupent souvent), font trop souvent l'objet d'interventions « aléatoires » de la police et ont peu de recours en cas de violence ou de décès aux mains de la police.

## Le combat aujourd'hui contre le profilage racial à Montréal et ailleurs

Aujourd'hui, plusieurs mouvements de justice sociale continuent de lutter contre le profilage racial et l'impunité policière. Depuis la mort d'Anthony Griffin, des militantes et des militants pour la justice raciale protestent contre le fait que ce soient des policiers qui font enquête sur d'autres policiers. Un exemple : Justice pour les victimes de bavures policières, initiative de la base lancée en 2010, regroupe des parents, des ami-e-s et des défenseur-e-s de personnes tuées par la police, dont Anas Bennis, Claudio Castagnetta, Ben Matson, Jean-François Nadreau, Quilem Registre, Gladys Tolley, Fredy Villanueva et Brandon Maurice, qui ont tous perdu la vie à la suite d'actions et d'interventions policières.

*Justice pour les victimes de bavures policières* a mobilisé l'opinion contre les pratiques de profilage racial et social en montrant que les personnes noires et autochtones, les personnes racisées et celles qui ont des problèmes de santé mentale continuent de faire l'objet d'un nombre disproportionné d'incidents de violence policière ou de bavure policière. Autre exemple, Montréal Noir, groupe de militantes et de militants noirs contre le racisme anti-noir à Montréal. Créé au lendemain de l'assassinat par la police au printemps 2016 de Jean-Pierre Bony, Haïtien de 47 ans qui n'était pas armé, Montréal Noir demande aussi qu'on mette fin à la pratique du profilage racial. Le groupe exige qu'on en finisse avec la surveillance policière accrue des quartiers noirs et racisés, ainsi qu'avec la surveillance policière proactive en général. Il demande aussi que la police rende publiques chaque année toutes les données de race et de genre relatives à toutes ses interventions.

Après des années de travail contre l'impunité policière, une victoire importante pointait à l'horizon avec l'annonce en 2013 d'un nouvel organisme d'enquête neutre pour les cas de violence policière et de bavure policière. Mais ces espoirs se sont estompés en 2016, quand le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) a été mis sur pied. Cet organisme n'a rien d'« indépendant » puisqu'il est formé presque entièrement



Texte de la pancarte : La peau noire n'est pas une arme.

d'anciens policiers. Quinze des 22 membres du Bureau des enquêtes indépendantes ont déjà travaillé pour la police et le « superviseur des enquêtes désigné », Patrice Abel, est un ancien enquêteur de la Sûreté du Québec, corps policier qui vient d'être accusé par 44 femmes autochtones de les avoir agressées sexuellement, de les avoir violentées physiquement ou de les avoir abandonnées loin de chez elles en les obligeant à rentrer à pied<sup>6</sup>.

## Justice pour les victimes de bavures policières et Montréal Noir réclament un organisme vraiment indépendant pour faire enquête sur les cas de violence policière et de bavures policières afin de prévenir les préjudices qu'entraînent la surveillance policière raciste et l'impunité qui résulte du fait que des policiers fassent enquête sur d'autres policiers.

Bridget Tolley a participé à la fondation de Justice pour les victimes de bavures policières. Autochtone dont la mère a été tuée par la SQ en 2001, elle a vécu un conflit d'intérêts particulièrement horrible puisque l'agent chargé de l'enquête était le frère de celui qui avait abattu sa mère. Elle dénonce le nouvel organisme d'enquête; « le BEI, a-t-elle déclaré aux médias, c'est la police qui enquête sur la police<sup>7</sup>. »

5. *The Montreal Gazette*, « Policing the police in Quebec », éditorial du 11 janvier 2016. <http://montrealgazette.com/opinion/editorials/editorial-policing-the-police-in-quebec>

6. Catou MacKinnon, CBC News, le 12 mai 2016, <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/val-dor-police-abuse-hotline-1.3577963>

7. Joshua De Costa, « Seventh Annual Vigil for Victims of Police Killings Continues », *The Link*, 27 octobre 2016. <http://thelinknewspaper.ca/article/seventh-annual-vigil-for-victims-of-police-killings-continues>

**Le Movement for Black Lives a pris position non seulement contre le profilage racial et le meurtre de civils noirs, mais pour la non-incarcération : c'est-à-dire pour qu'on arrête d'investir dans la surveillance policière, les prisons et les pénitenciers, et qu'on investisse plutôt dans l'éducation, la lutte contre la pauvreté et le développement communautaire.**

Montréal Noir s'est joint avec les familles et allié-e-s de personnes tuées par la police pour demander la fin de l'impunité policière et donc pour exiger qu'on mette fin sans équivoque à ces enquêtes faites par des policiers sur d'autres policiers; dans un communiqué commun publié en juin 2016, on a dénoncé le profilage racial et social et la composition du BEI : « Cette homogénéité donne la priorité à une seule voix déjà trop puissante : elle laisse le pouvoir entre les mains d'une élite très distincte, qui domine déjà la société québécoise<sup>8</sup>. »

Outre la fin du profilage racial, *Justice pour les victimes de bavures policières* et Montréal Noir réclament un organisme vraiment indépendant pour faire enquête sur les cas de violence policière et de bavures policières afin de prévenir les préjudices qu'entraînent la surveillance policière raciste et l'impunité qui résulte du fait que des policiers fassent enquête sur d'autres policiers.

Ensemble, *Justice pour les victimes de bavures policières* et Montréal Noir ont organisé une manifestation pour dénoncer la mort d'Abdirahman Abdi, un Noir atteint de maladie mentale qui a été battu à mort à Ottawa : la marche s'est terminée aux cris de « Black Lives Matter » devant un poste de police du centre-ville.

Des efforts d'organisation se font à Montréal au sein d'un mouvement plus vaste qui rejette les pratiques racistes de la police. *Black Lives Matter – Toronto*, dirigé largement par des femmes queer et trans, lutte aussi pour un organisme d'enquête indépendant sur les bavures de la police. Le groupe a abondamment critiqué l'Unité des enquêtes spéciales [*Special Investigations Unit (SIU)*], formée principalement d'anciens policiers, et qui a exonéré presque tous les agents mis en accusation. À force de protestations dans la rue, le groupe a réussi à mobiliser l'opinion pour qu'on mette fin au contrôle d'identité raciste, pratique qui consiste à

8. « Montreal Noir and families of persons killed by police reject the Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) ». Tiré de <http://robynmaynard.com/montreal-noir-and-families-of-persons-killed-by-police-reject-the-bureau-denquete-independente-bei>



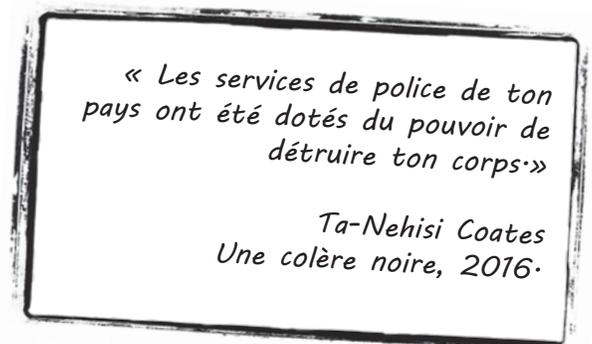
Gerry Lauzon, 25 nov. 2014, CC. <https://www.flickr.com/photos/bileman04/15855236526>

interpeller des passants au hasard, mais qui visait lourdement les communautés noires de Toronto. Plus largement, le *Movement for Black Lives* a pris position non seulement contre le profilage racial et le meurtre de civils noirs, mais pour la non-incarcération : c'est-à-dire pour qu'on arrête d'investir dans la surveillance policière, les prisons et les pénitenciers, et qu'on investisse plutôt dans l'éducation, la lutte contre la pauvreté et le développement communautaire<sup>9</sup>. Ce n'est pas nouveau puisque cela fait suite à des décennies de travail par des militantes féministes noires comme Angela Davis et Joy James.

Depuis des siècles, la violence de l'État vise les populations noires, autochtones et racisées. Il importe, en réclamant des réformes cruciales qui vont sauver des vies, de ne pas perdre de vue la justice réparatrice et de prendre au sérieux les appels qui se multiplient pour le désarmement, voire le démantèlement, des institutions responsables d'une grande partie des préjudices que subissent les communautés marginalisées et exclues.

Pour en savoir plus : [www.robynmaynard.com](http://www.robynmaynard.com)

9. The Movement for Black Lives, "Platform", 2016. Sur le Web : <https://policy.m4bl.org/platform/>.



# La résilience autochtone

## Des jeunes se lèvent contre la discrimination

Cynthia Smith et Olivia Thomassie

Campagne *Juste parce que je suis autochtone*



Photo: Juste parce que je suis autochtone

Les événements actuels en territoire sioux à Standing Rock rappellent étrangement ceux de Wounded Knee en 1890. Alors que la population majoritairement non autochtone de la ville de Bismarck a été entendue lorsqu'elle s'est prononcée contre le passage du serpent noir sur le territoire qu'elle habite, la trajectoire du Dakota Access Pipeline (DAPL) a été redirigée vers le territoire sioux. La population autochtone, qui refuse également la présence du DAPL, mène un combat pacifiste auquel répondent violemment les forces états-uniennes. Pendant ce temps, au Québec, des femmes autochtones dénoncent la violence et les abus policiers dans un reportage de l'émission *Enquête* diffusé en octobre 2015.

Un an après cette sortie publique, une quarantaine de policiers intentent une poursuite contre le diffuseur sous prétexte de propos diffamatoires leur ayant porté atteinte. À Montréal, des jeunes autochtones éprouvent de la difficulté à se trouver un logement et un emploi, sont la cible de préjugés et d'ignorance, subissent de la violence physique et psychologique, juste parce qu'ils sont autochtones. C'est parce qu'elles et ils en avaient assez, localement, régionalement, nationalement et internationalement, de la discrimination que subissent les leurs, et pour léguer un monde plus juste aux générations futures, que des jeunes autochtones résidant à Montréal ont décidé de s'impliquer dans la campagne sur les droits de la personne mise sur pied par le Centre d'amitié Montréal autochtone « Juste parce que je suis autochtone ».

Dès septembre 2015, les jeunes se sont rassemblés pour recevoir de la formation de différents organismes voués à la défense des droits humains, notamment Amnistie

internationale, Equitas, Femmes autochtones du Québec et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Elles et ils ont ainsi pu développer leurs connaissances juridiques, mais ont aussi appris comment mettre sur pied une campagne de sensibilisation et de mobilisation. Leur campagne était axée sur la discrimination que subissent les jeunes autochtones au Québec et fut officiellement lancée en mars 2016. Dans le cadre de leur campagne, outre la formation communautaire reçue de différents organismes engagés, elles et ils ont travaillé de concert avec le Wapikoni mobile afin de réaliser deux vidéos. La première témoigne de la difficulté qu'ont les jeunes autochtones à se trouver un logement en ville, à cause des préjugés et de l'ignorance à leur égard. En combinant l'humour, l'imaginaire et la réalité, les jeunes accompagnés d'un cinéaste-formateur ont réussi à aborder le sujet de la discrimination de manière créative. La seconde vidéo permet d'assister à une rencontre à cœur

**Comme leurs sœurs et frères, de Val-d'Or à Standing Rock, elles et ils se tiennent debout, grands et fiers, prennent leur place autour du cercle et font entendre leur cœur. Ensemble, elles et ils disent non à la discrimination juste parce qu'on est autochtones.**

ouvert entre jeunes autochtones qui discutent librement de la discrimination qu'elles et ils subissent ou ont subi, *juste parce qu'ils sont autochtones*.

Cette initiative a également permis aux jeunes de s'impliquer dans leur milieu et de faire de grandes rencontres, d'apprendre, de s'exprimer, de partager et de dénoncer. Elles et ils ont entre autres participé à des activités de consultation avec l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) afin d'apporter leurs idées sur différents projets les concernant. Cette rencontre a même permis à une jeune de participer à une rencontre nationale de jeunes, *Gathering Our Voices*, qui réunissait en 2016 plus de 2 000 jeunes autochtones du Canada, à Victoria en Colombie-Britannique. Une jeune a été sollicitée pour devenir jeune ambassadrice du Québec pour un projet de l'ANCA. Les participant-e-s ont été invités par les médias à publiciser leur campagne et à transmettre leur message. Les jeunes se sont également vus offrir l'opportunité de mettre en pratique les aptitudes développées lors de la mise sur pied de la campagne en partageant leurs idées dans divers journaux.

La campagne sur les droits de la personne lancée par le Centre d'amitié de Montréal se poursuit pour une deuxième année en 2016-2017. Le nombre de participant-e-s, anciens et nouveaux, à cette deuxième vague de la campagne étonne positivement Montréal autochtone.

Les jeunes autochtones sont conscients que l'ignorance du passé et de la réalité coloniale encore existante sont au cœur des maux et des incompréhensions entre nos peuples. Ces jeunes veulent non seulement dénoncer la discrimination à laquelle elles et ils font face *juste parce qu'ils sont autochtones*, mais elles et ils veulent aussi sensibiliser la population sur leurs

« En construisant un mur d'ignorance entre nos peuples, nous avons fait naître une peur immense. Mais plus nous avons peur, moins nous nous connaissons, et cette peur croît comme un cancer.»

Deni Ellis Béchard dans « Kuei, je te salue », *Ecosociété*, 2016.

réalités et créer des ponts entre nos peuples. Conscients de vivre dans un monde où toutes les grandes familles humaines partagent dorénavant le territoire qu'est l'Île de la Tortue, elles et ils s'impliquent de plus en plus de différentes façons afin d'améliorer leur sort et de se donner les outils pour atteindre leurs objectifs, pour offrir un meilleur monde à leur communauté et aux générations futures.

Ces jeunes puisent leur force dans le legs de leurs ancêtres et dans l'amour qu'elles et ils portent aux futures générations et à tous les êtres vivants. Tout comme leurs ancêtres, les jeunes autochtones font preuve de résilience, de ténacité, de courage et d'amour. Elles et ils rêvent d'auto-gouvernance et d'auto-détermination, de revitaliser leur langue, leur ordre juridique, leurs traditions, leur culture. Comme leurs sœurs et frères, de Val-d'Or à Standing Rock, elles et ils se tiennent debout, grands et fiers, prennent leur place autour du cercle et font entendre leur cœur. Ensemble, elles et ils disent non à la discrimination *juste parce qu'on est autochtones*. Vous joindrez-vous à nous?

**Coordonnateur de projet chez Montréal autochtone**

2015-2016 : Simon Riverin;  
2016-2017 : Melissa Mollen-Dupuis

**Jeunes participant-e-s :**

Ashley Dawn Louise Bach  
Alex Jackson  
Jonathan Mollen-Dupuis  
Leslie-Ann St-Amour  
Cynthia Smith  
Olivia Thomassie

**Organismes communautaires partenaires :**

Amnistie internationale  
Commission des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Equitas  
Exeko  
Femmes autochtones du Québec  
Wapikoni mobile



Photo : Juste parce que je suis autochtone

# Amandine Gay

## Amplifier la parole des femmes noires

Entrevue réalisée par

**Alexandra Pierre**, militante féministe

Membre du C.A. de la Ligue des droits et libertés

*Amandine Gay est une documentariste française installée au Québec depuis 2015. Elle sortira en février au Canada son premier long-métrage documentaire sur les femmes afro-descendantes de France et de Belgique. Ouvrir La Voix est une œuvre sur « le paternalisme, la confiscation et la réappropriation de la parole des femmes afro-descendantes », un appel pour que les femmes noires prennent le micro, un contre-pied à celles et ceux qui prétendent parler à leur place.*



Photo : Christin Bela of Cfigroup Photography

La réalisatrice fait valoir la nécessité de décliner d'emblée toutes ses appartenances sociales et politiques, de se définir clairement pour ne pas voir sa parole instrumentalisée par d'autres.

« En fonction des discours que l'on porte quand on est une femme noire, on peut être associée à certains courants qui ne sont pas les nôtres, être soudainement contactée par des organisations politiques qui veulent se dédouaner de leur racisme en mettant une femme noire en avant. »

Des organisations l'ont déjà invitée en espérant une sorte de validation de leur ligne politique. « Il est hors de question que je fasse ça! » dit-elle.

Cela n'empêche pas de rechercher des alliances, qu'elles soient ponctuelles ou régulières. Au contraire, se situer de façon explicite est la première étape pour entamer un tel travail politique.

« Peut-être qu'on peut travailler sur certaines questions, mais on sait qu'on n'est pas d'accord sur plein d'autres trucs. Ça me permet de dire : *Voilà qui je suis, voilà comment je me situe politiquement.* »

Cette volonté de se dire en tant que femme noire, de voir ses propos transmis sans intermédiaire et sans filtre est au centre de *Ouvrir La Voix*.

### Confiscation

*Ouvrir La Voix* donne la parole à des femmes noires. Dans les extraits déjà mis en ligne<sup>1</sup>, elles discutent de leurs expériences militantes et personnelles en lien avec les normes de beauté occidentales (lire blanches), le féminisme majoritaire, l'identité et le sentiment d'appartenance, la légitimité de différents discours ou encore de l'engagement politique et du métier de comédienne lorsqu'on est afro-descendante. Des thèmes sur lesquels on a peu l'occasion d'entendre directement les femmes noires, même si elles sont les premières concernées. « En France et en Belgique, souvent, les spécialistes de la question noire sont des personnes blanches. » Les professeur-e-s d'université ont une plus grande légitimité que les militant-e-s, les étudiant-es ou les blogueuses et blogueurs qui vivent les situations qu'elles et ils dénoncent. Le contexte hiérarchique exacerbe cette situation.

1. Voir <https://www.facebook.com/OuvrirLaVoix/> ou les extraits sur Youtube.



« Si, par exemple, en tant qu'étudiante noire, on décide de travailler sur les discriminations raciales dans l'accès aux soins, on nous dira : *Tu n'es pas objective, tu n'as pas de distance sur le sujet*. En quoi est-ce que les Blancs sont moins impliqués dans les questions de racisme que les non-Blancs? Si nous, on n'a pas de distance parce qu'on est noire, les Blancs n'ont pas de distance parce qu'ils sont blancs. Ils sont aussi dans un système raciste ».

Gay a ouvert son micro à une dizaine de femmes noires militantes, âgées entre 22 et 47 ans, afin de briser cet ordre des choses. Elle les invite à narrer leur propre histoire face à la caméra. Le film est aussi ponctué de performances artistiques comme du théâtre ou du burlesque où il est rare de voir les femmes noires. « J'avais aussi envie de montrer une autre façon de faire de l'art ».

## Paternalisme

La réflexion d'Amandine Gay va bien au-delà de ce qui se déroule sur le vieux continent. Elle fait écho à la difficulté, partout, à nommer le racisme et l'emprise de la race sur les comportements et les structures sociales. Empêtrées dans leur racisme, les sociétés majoritairement blanches ont la fâcheuse tendance d'effacer l'« Autre » de l'Histoire. Elles semblent incapables de prendre en compte l'altérité en dehors de leur propre imaginaire, de leurs propres fantasmes.

Pour Gay, il faut déconstruire les pratiques de réappropriation culturelle et historique dont ont particulièrement été victimes les femmes noires. Ces dernières doivent (re)devenir des sujets à part entière, ce qui leur a continuellement été refusé au cours de l'histoire coloniale et postcoloniale.

« À partir du moment où les non-Blancs décident de mener leurs propres luttes, de dire : *Ne parle pas à ma place, je suis en mesure d'expliquer mon expérience... et même si je ne suis pas capable de l'expliquer en termes universitaires, j'ai une expertise plus poussée que la tienne parce que c'est ma vie, c'est très dur à faire entendre.* »

Elle regrette que, dans les milieux universitaires comme dans les cercles progressistes, cette tradition paternaliste perdure. Encore aujourd'hui, les militant-e-s de gauche « viennent sauver » les femmes afro-descendantes alors qu'elles exigent la parole, réclament de définir leurs propres projets politiques, d'occuper l'espace public.

## Réappropriation

Dans son métier de comédienne, Amandine Gay a été confrontée aux stéréotypes de femmes noires qui ont la vie dure. Elle se retrouvait constamment à jouer les prostituées ou les réfugiées, dans des histoires dramatiques de drogues, de quartiers violents. « Je me retrouvais, dans le travail, à renforcer tous les clichés que je dénonçais par ailleurs. Ce n'était plus tenable ».

Son documentaire émane de ces expériences difficiles. « Un ami directeur de casting m'a dit : Tu sais, on ne te donnera jamais les rôles que tu as envie de jouer à moins que tu ne les écrives toi-même ». Gay a donc commencé un projet de fiction avec des amies.

« On a rencontré pas mal de boîtes de production. C'était une série féministe située à Paris. Un des personnages était noire, lesbienne et sommelière. Mais dès qu'on arrivait auprès des producteurs, ils nous disaient : *C'est trop Américain, ces filles-là n'existent pas en France.* »

Les producteurs et productrices s'entêtaient à proposer des rôles de femmes noires qui correspondaient à ce qu'elles et ils connaissaient ou à leurs fantasmes : sans papier, excisées, etc.

« Non seulement il s'agit de clichés mais c'était souvent autour de la prostitution, la mutilation génitale, des choses très violentes. Il faut que ça soit tragique, il faut que les femmes noires soient abimées physiquement, il faut qu'il y ait de la violence. Avoir une femme noire qui n'a pas besoin d'aide, ça ne fonctionnait plus du tout. »

**Elle regrette que, dans les milieux universitaires comme dans les cercles progressistes, cette tradition paternaliste perdure. Encore aujourd'hui, les militant-e-s de gauche « viennent sauver » les femmes afro-descendantes alors qu'elles exigent la parole, réclament de définir leurs propres projets politiques, d'occuper l'espace public.**

Cet épisode l'a convaincue de se lancer dans le long-métrage documentaire.

« Je me disais : *C'est incroyable, ce personnage était une version de moi : comment des personnes peuvent dire que je n'existe pas? Ils n'en connaissent pas, donc ça n'existe pas. Je me suis dit que, puisque, apparemment, les filles comme moi n'existent pas, avant même de faire de la fiction, je vais faire un documentaire.* »

## Montréal, ville ouverte

La militante-cinéaste est venue s'installer à Montréal il y a un an et demi, pour échapper aux fortes tensions raciales en France. Pour elle, Montréal est une ville beaucoup plus mixte. Mais elle se défend bien de comparer Paris à Montréal et est très consciente de la position dans laquelle elle se trouve.

« Ici, mon expérience de femme noire, ce n'est pas une expérience de stigmatisation. Au contraire, c'est une expérience où tout m'est beaucoup plus facile. Il y a un privilège français au Québec. En plus, je suis diplômée de Sciences Po<sup>2</sup>. Ça prend le dessus sur le fait que je sois une femme noire. »

Elle souligne que ses amies québécoises noires vivent dans un état de frustration comparable à celui ressenti en France à cause d'un racisme, certes moins frontal qu'en France, mais tout de même présent. « Je ne vis pas le même type de racisation que si, par exemple, j'étais une Haïtienne de Montréal-Nord. »

2. L'Institut d'études politiques de Paris communément appelé « Sciences Po » est un des grands établissements d'enseignement en France.

## Susciter des discussions

C'est en février 2017, dans le cadre du Mois de l'Histoire des Noirs<sup>3</sup>, que Gay présentera Ouvrir La Voix à Montréal. Son ambition : susciter la discussion. Car même si son œuvre s'ancre dans un contexte politique précis, les thèmes qui y sont abordés sont aussi des enjeux d'actualité ici.

« Ce film a vocation à ouvrir des conversations, particulièrement dans les communautés noires. Il y a beaucoup de sujets abordés dans le film qui sont des sujets tabous dans les communautés comme l'orientation sexuelle ou la dépression. »

La réalisatrice a déjà présenté quelques extraits de son film lors de débats au Québec et en France. Les réactions ont été très positives. Plusieurs spectatrices et spectateurs souhaitaient projeter le long-métrage dans leurs groupes militants, le montrer à leurs allié-e-s, en discuter au travail. « Si ce genre d'initiatives se multiplie, ça veut dire que ça devient un outil. Pour moi, le film aura fonctionné si les gens s'en emparent. »

3. <http://moishistoiredesnoirs.com/>



# Enjeux et défis de l'appropriation de l'intersectionnalité au sein du mouvement des femmes du Québec

**Marlihan Lopez**, militante afroféministe  
Présidente, Fondation Paroles de femmes

Le mouvement des femmes du Québec se veut plus inclusif que jamais. Nous assistons à une véritable réflexion et à un questionnement quant à sa capacité à composer avec la diversité des femmes. Les groupes féministes ont recours à des outils théoriques qui pourraient permettre à leurs membres de conjuguer leurs revendications pour l'égalité et l'inclusion des femmes vivant de multiples formes d'oppression. Dans ce contexte, l'intersectionnalité suscite un intérêt accru et des débats depuis les années 2000 dans les milieux féministes au Québec. Plusieurs questions, telles que l'enjeu de rejoindre les femmes immigrantes, l'accessibilité des femmes en situation de handicap et l'inclusion des femmes transgenres, sont débattues dans plusieurs espaces féministes. L'intersectionnalité nous permet de remettre au centre les réalités et les expériences qui sont jusqu'ici restées en marge.

Néanmoins, il existe un écart entre la reconnaissance de la diversité et l'application d'une pratique d'inclusion capable de distinguer clairement les différents axes d'oppression et les inégalités vécues par les femmes. Des questions se posent : Quelles sont les limites de l'inclusion et de cette ouverture à des réalités diverses pour le mouvement féministe dominant au Québec? Comment les femmes qui se trouvent à l'intersection des oppressions s'organisent-elles pour faire entendre leur voix?

## Origines théoriques de l'intersectionnalité

Au plan théorique, l'approche intersectionnelle fait des emprunts aux théories post-modernes, postcoloniales, *queer* et à celles de la race et des classes sociales. Le cadre conceptuel sous-jacent apparaît dès les années 1970 dans plusieurs textes de féministes racisées, surtout des théoriciennes afro-américaines. Ces pionnières rejetaient le féminisme *mainstream* celui des femmes majoritaires, comme étant déconnecté des réalités des femmes non-blanches et ne prenant pas en compte les identités multiples et fluides, les intérêts et les conditions de vie des femmes qui se trouvaient à l'intersection de multiples systèmes d'oppression. Leurs travaux faisaient référence à l'entrecroisement des différents systèmes de domination, tels que le racisme, le patriarcat, le colonialisme et l'hétérosexisme. Elles dénonçaient la

prétention à l'homogénéité de la condition féminine et l'idée de sororité universelle.

Plusieurs de ces théoriciennes afro-américaines, notamment Audre Lorde, bell hooks et Patricia Hill Collins, ont révélé la nécessité de se situer au-delà d'une analyse de genre, soulignant d'autres rapports de domination, s'exerçant entre les femmes mêmes. En 1989, la juriste Kimberlé Crenshaw propose le concept d'intersectionnalité dans son texte *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*, afin de démontrer la variété des interactions des rapports de genre et de race de la réalité des femmes afro-américaines. Dès lors, le concept devient un outil d'analyse pertinent pour saisir comment de multiples systèmes d'oppression s'entrecroisent, interagissent dans leurs processus comme dans leurs effets et produisent des expériences particulières d'oppression et de privilège.

## Le mouvement des femmes au Québec face à l'intersectionnalité

Au Québec, le mouvement des femmes s'est construit autour des expériences d'une certaine femme en position majoritaire et privilégiée : la femme blanche, francophone, citoyenne, sans handicap et de classe moyenne. Le mouvement féministe *mainstream* s'inspirait beaucoup des féministes matérialistes françaises, qui défendaient un féminisme universaliste focalisé sur l'oppression de genre et concevant la femme comme un groupe homogène. Le mouvement a été fortement marqué par la théorie féministe française et son incapacité à inclure une analyse sur les questions de race, les processus coloniaux et d'autres rapports de pouvoir présents entre les femmes<sup>1</sup>. Par ailleurs, au Québec, le féminisme émerge dans un contexte politique et historique où une grande majorité des femmes s'identifient à l'analyse de double oppression, en tant que femme et en tant que minorité francophone. L'héritage de la question nationale empêche les femmes majoritaires de s'imaginer autrement qu'en opprimées et de se voir comme étant dominantes ou capables d'être des

1. Maillé, Chantal. *Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones*, Politique et Sociétés, Vol.33, No. 1, 2014, p. 41-60.



L'équipe Fondation Paroles de femmes en février 2016. De gauche à droite : Dalila Awada, Cathy Wong, Andréanne Pâquet, Marlihan Lopez, Nour Farhat et Nelly Daou.

agentes d'oppression. Néanmoins, des critiques ont trouvé une résonance dès les années 80 avec la prise de parole de militantes féministes racisées et immigrantes et la création de mouvements parallèles. Même si les féministes majoritaires s'intéressent aux luttes des femmes minoritaires dans les années 1980, le racisme et l'insertion des femmes immigrantes et racisées ne constituent alors pas des priorités d'action au sein du mouvement des femmes québécoises<sup>2</sup>.

Depuis les années 2000, le concept d'intersectionnalité bénéficie d'une hausse de popularité et entraîne un questionnement dans les organisations à vocation féministe sur le terrain. La mise sur pied de volets ou de comités sur les femmes de la « diversité » témoigne, certes, d'une volonté de prendre en considération les réalités des femmes venant de groupes minoritaires. Néanmoins, leurs revendications demeurent confinées à ces espaces dédiés à la « diversité », à des comités spécifiques souvent nommés « intersectionnels », plutôt que d'être au cœur du mouvement.

Bien que l'approche intersectionnelle suscite des espoirs, le concept soulève aussi des craintes et des questionnements dans les milieux féministes. Dans le domaine de l'intervention, plusieurs femmes ont souligné le sentiment d'être dépassées et affirment qu'elles ont à mener trop de luttes. Certaines se sont dites soucieuses que la revendication unifiée contre le patriarcat perde du terrain, soit reléguée à un deuxième plan. Pour d'autres, l'intersectionnalité implique de différencier la condition des femmes selon leur race, classe, sexualité et autres, ce qui entraînerait la désintégration du sujet du féminisme, ce « Nous, les femmes » universalisant. Le fractionnement par les différences menacerait l'unité du mouvement. Alors, pourquoi adhérer à un féminisme intersectionnel? Le fractionnement, la division ne sont-ils pas déjà présents si l'on ne considère que les expériences d'une classe de femmes? Nous marginalisons, nous excluons et, par

conséquent, nous divisons le mouvement si nous refusons de donner une voix, des espaces, aux femmes minoritaires, aux femmes à l'intersection de multiples oppressions. Les rapports de pouvoir vont au-delà de la simple analyse binaire du genre où l'homme est l'opresseur, la femme est l'opprimée et où il y aurait une condition féminine universelle, un sujet féminin unifié dénoué des spécificités entre les femmes<sup>3</sup>. Audre Lorde soutenait : « La lutte pour une problématique unique n'existe pas, car nous ne vivons pas des vies à problèmes uniques »<sup>4</sup>. Pourquoi devrions-nous, alors, choisir de libérer un seul aspect de notre identité?

Certes, appliquer une approche intersectionnelle pour produire des changements dans la pratique, que ce soit dans la mobilisation, la sensibilisation, l'intervention ou la prévention comporte plusieurs défis. Comment mobiliser toutes les femmes autour des problématiques globales? Comment éviter la hiérarchisation des oppressions dans nos analyses et stratégies d'intervention pour refléter adéquatement la simultanéité des oppressions? Pour y arriver, la conception même d'oppression des femmes doit être mise en lien avec d'autres systèmes d'oppression. Les oppressions ne peuvent pas être hiérarchisées, elles sont propres au vécu de chacune et les luttes sociales doivent être menées simultanément. Il ne faut pas tomber dans le piège d'additionner les oppressions mais plutôt comprendre comment elles s'entrecroisent et interagissent de manière dynamique entre elles.

Malgré les débats autour de l'inclusion, la voix des femmes racisées et minoritaires continue d'être marginalisée par le féminisme *mainstream*. À cet égard, Chantal Maillé affirme :

« Si le féminisme québécois a montré récemment des signes d'ouverture aux questions de différences,

2. Roy, Marie Andrée (2002). « Diversité religieuse et solidarités féministes » dans Francine Descarries et Elsa Galerland (dir.), Actes du colloque *Le féminisme comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité*, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, UQAM, p.107-121.

3. Concevoir une condition féministe universelle suppose l'existence d'une expérience identique du sexisme, en ignorant d'autres facteurs identitaires tels que la race, l'appartenance ethnique et religieuse, la classe, l'orientation sexuelle, etc.

4. Lorde, Audre. *Sister Outsider: Essays and Speeches* (1984). Traduction : *Sister Outsider, Essais et propos* d'Audre Lorde, Mamamélis, 2003.

sans toutefois que les femmes subalternes accèdent pleinement au statut de sujet de ce féminisme, c'est que cette ouverture s'est faite sans véritable réflexion sur les dynamiques de pouvoir qui continuent d'opérer dans la définition du sujet femme universelle au centre des revendications féministes québécoises, bien qu'émerge une volonté manifeste d'engager une réflexion plus inclusive des différentes réalités que vivent les femmes<sup>5</sup>. »

L'hégémonie et le discours impérialiste d'un certain féminisme surnommé « blanc » ont alimenté la formation des mouvements postcoloniaux et intersectionnels. Le regard euro-centrique présent dans le milieu féministe local sur les femmes racisées les a poussées à s'organiser pour créer des espaces par et pour elles. Au Québec, les mouvements des femmes minoritaires se sont souvent organisés selon les appartenances ethnoculturelles. Des organisations telles que le Centre communautaire des femmes sud-asiatique, le Conseil canadien des femmes musulmanes ou Femmes d'origines diverses naissent pour venir donner une voix à des revendications qui étaient passées sous silence dans le féminisme *mainstream*.

### Un exemple d'espace féministe intersectionnel : Fondation Paroles de femmes

Le sentiment d'effacement et de marginalisation à l'intérieur du mouvement des femmes, le manque d'espaces de paroles et la prise de conscience des discriminations quotidiennes auxquelles on doit faire face en tant que femmes racisées sont des facteurs qui ont inspiré la création de la Fondation Paroles de femmes. Dans sa mission, on retrouve l'objectif de combattre les préjugés homogénéisant et essentialisant la condition des femmes racisées. La Fondation Paroles de femmes cherche à déconstruire la polarité des conceptions stéréotypées et monolithiques des femmes racisées et à ouvrir des espaces de parole aux femmes qui se trouvent à l'intersection des oppressions. Elles ne représentent pas un groupe homogène, ses militantes vivent des réalités plurielles qui fluctuent en fonction de trajectoires personnelles. En adoptant une approche intersectionnelle dans ses actions, la Fondation vise à combler un besoin d'inclusion de la diversité expérientielle des femmes racisées, notamment de celles qui demeurent invisibles dans le discours des féministes de la majorité.

La Fondation cherche à changer le visage du féminisme en légitimant l'hétérogénéité des expériences des femmes et l'existence des multiples féminismes. La Fondation Parole de femmes fait partie de ce mouvement des femmes du Québec qui propose un féminisme pluriel, inclusif et intersectionnel où les revendications des femmes qui ont été historiquement poussées aux marges se retrouvent au centre des combats féministes. Des organisations de femmes comme Fondation Paroles de femmes et Femmes de diverses origines agissent

pour changer ce féminisme homogénéisant de femme blanche, classe moyenne et de visibiliser les réalités des femmes qui se trouvent à l'intersection des multiples systèmes d'oppression. Ces organismes contribuent à amener des femmes de la majorité à réfléchir sur les inégalités qui existent entre les femmes elles-mêmes. Ils créent également des possibilités de convergences sur des luttes souvent marginalisées et ouvrent l'espace pour une véritable solidarité intersectionnelle entre les femmes.

### Conclusion

Aujourd'hui, le mouvement des femmes du Québec est indéniablement plus riche et plus fort, même s'il existe une fragmentation entre plusieurs courants du féminisme. Développer des pistes d'action qui soient plus holistiques et plus inclusives demeure un gros défi. Produire des changements dans la pratique exige le développement d'outils afin de faciliter une appropriation du concept et de repenser nos structures de représentation et nos processus décisionnels pour nous assurer que toutes les femmes aient une voix. Reconnaître que les systèmes d'oppression sont également reproduits au sein du mouvement féministe et qu'ils doivent être déconstruits réduira les obstacles à une véritable inclusion. La convergence des luttes ne constitue pas un acquis, mais elle peut être construite. Accepter le débat dans nos espaces féministes, ne pas fuir le conflit et la critique et comprendre les résistances nous aidera à construire un dialogue durable et à sortir de la polarisation de nos opinions pour créer des espaces de concertation. L'avenir de l'intersectionnalité au sein du mouvement féministe québécois dépendra de la volonté d'apprendre et d'échanger sur les différentes expériences des femmes et de s'engager à combattre tous les systèmes d'oppression à l'œuvre dans la vie des femmes.

« [...] si je manque de reconnaître toutes ces femmes comme d'autres facettes de moi-même, non seulement je participe à l'oppression de chacune d'entre elles, mais je participe aussi à la mienne [...] Je ne suis pas libre tant qu'une femme reste prisonnière, même si ses chaînes sont très différentes des miennes. Et aussi longtemps qu'une personne de Couleur restera enchaînée, je ne serai pas libre. Ni aucune d'entre vous.»

Audre Lorde, *De l'usage de la colère : la réponse des femmes au racisme, 1981.*

5. Maillé, Chantal. *Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois* Recherches féministes, vol. 20, n° 2, 2007, p. 91-111. en ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/017607ar>

# La gauche et les luttes antiracistes

## Un moment de bascule?

**Bochra Manaï**, chercheure, enseignante et citoyenne engagée

Entrevue réalisée avec **Guillaume Hébert**, chercheur à l'IRIS et citoyen de Montréal-Nord

Guillaume Hébert est aujourd'hui chercheur à l'IRIS. Ses trajectoires personnelles et citoyennes l'ont fait grandir dans une famille souverainiste puis s'engager contre la brutalité policière à Montréal-Nord, dont il est originaire. Impliqué dans le collectif Montréal-Nord Républik, créé après que Fredy Villanueva ait été abattu par la police à Montréal-Nord. Il s'évertue à déclinier les enjeux de racisme et d'inégalités sociales dans les autres espaces de la ville et dans les institutions qu'il fréquente. Il supporte la candidature de son ami Will Prosper dans la campagne électorale de 2012, puis s'engage dans le débat sur la Charte des valeurs comme allié sur les enjeux de racisme et d'islamophobie. Dans cette entrevue, il revient sur ses propres apprentissages en matière d'antiracisme et sur le rapport qu'entretiennent les progressistes du Québec et la gauche québécoise (définie ici comme une sensibilité politique érigée sur le socle de la solidarité humaine) avec les enjeux du racisme.

Lorsque l'on demande à Guillaume Hébert, ce qu'il pense du racisme au Québec, il évoque rapidement l'urgence avec laquelle il nous faut apprendre à écouter les expériences des personnes racisées. « Sur les enjeux d'antiracisme, il faudrait que ce soit des personnes racisées qui aient le haut du pavé, qui racontent leurs expériences et qui proposent des solutions. » Évoquant l'importance de saisir les privilèges qui entourent les blancs, il précise même que ces derniers « devraient davantage s'effacer, apprendre à mieux écouter et garder systématiquement à l'esprit qu'ils bénéficient à temps plein d'un rapport au monde fait de privilèges, et cela sans se soustraire à leurs responsabilités. » Guillaume Hébert indique que les étapes nécessaires consistent d'abord à « écouter ces discours », à leur reconnaître une légitimité et enfin à « agir et appliquer un changement dans les institutions : que ce soit dans les milieux universitaires ou les milieux militants. » Il ne nie pas que la société québécoise et la gauche en particulier aient pu faire des faux pas dans les relations avec les groupes racisés, mais il insiste sur l'importance de les éviter à l'avenir « pour agir avec responsabilité » et en vertu d'une réelle solidarité humaine.

Selon Guillaume Hébert, « les progressistes québécois ont une crainte et il faut la nommer ». Plusieurs craignent d'être assimilés à du « multiculturalisme canadien » lorsqu'il s'agit de défendre les droits des personnes racisées. Or, il semble fondamental pour ce citoyen et chercheur de reconnaître que les défis des droits de la personne et de la



À l'extrême droite de la photo, Guillaume Hébert dans le cadre d'une activité lors de la 3e édition de Hoodstock, 13 août 2016

lutte contre la discrimination ne sont que la continuité des luttes historiques de la gauche. Par exemple, comme il a fallu que les mouvements et institutions progressistes intègrent différemment les enjeux féministes au fur et à mesure de différentes vagues, il faut que la démarche antiraciste de la gauche soit au diapason avec les luttes des Québécois-e-s racisé-e-s. « Avoir une posture antiraciste c'est avoir une solidarité partagée avec toutes les franges de la société qui ne sont pas libres ou égales. »

Pour Guillaume Hébert, le projet de la gauche se distingue des projets politiques, notamment celui du libéralisme, qui n'attache de l'importance qu'à la diversité en apparence et met de l'avant une vision très instrumentale des enjeux du racisme. « Le projet de société à gauche n'a pas à craindre d'être « multiculturaliste », entendu au sens d'excessivement individualiste ou encore communautariste, parce qu'il réserve une place centrale à la solidarité et à une radicalisation de la démocratie, y compris dans la sphère économique, et qu'il s'éloigne par conséquent du libéralisme qui donne préséance à l'intérêt personnel, l'individualisme ou la propriété privée. »

Quoi qu'il en soit, les progressistes et les individus qui se réclament de la gauche ont un rôle majeur dans la lutte contre le racisme systémique.

« Il nous faut nommer le problème, sans sombrer dans la culpabilité et il nous faut se demander pourquoi nous sommes en retard sur certaines luttes antiracistes, notamment dans le reste de l'Amérique du Nord. Du moment que l'on se débarrasse de nos réflexes coloniaux, nous devrions garder à l'esprit que notre idéal ne passe pas la diversité culturelle au hachoir économique. Je crois que les menaces aux valeurs québécoises ne sont pas dans le foulard que portent certaines québécoises de confession musulmane, mais résident bien plus dans le modèle promu par l'esprit de consommation aseptisé et standardisé d'un espace comme le Quartier Dix30... »

Selon Guillaume Hébert « le Québec vit un point de bascule dont il faut se saisir. Il y a peu, l'enjeu de la diversité était encore considéré comme un thème marginal, mais aujourd'hui il est au cœur même de la société et donc du changement social. » De plus, « si le Québec, comme la plupart des sociétés occidentales, sombre dans la stagnation économique, la vigilance des progressistes devrait doubler face aux véhicules politiques et aux mouvements basés sur la xénophobie qui y trouveront un terrain fertile. »

En 2016, sur les enjeux antiracistes « il reste de nombreux angles morts chez de nombreux militant-e-s et individus qui se considèrent pourtant volontiers de gauche. On vit un tournant et c'est un moment clé. Quand on veut traiter de ces enjeux, il faut que ce soit fait avec responsabilité. Le point de bascule se fait parce qu'il y a une massification des militant-e-s antiracistes, un niveau de conscience qui s'aiguise et une diffusion plus large du vocabulaire antiraciste. Historiquement, il y a eu beaucoup de faux-pas dans la gauche et chez les mouvements progressistes. Nous devons urgemment regagner la confiance là où on a parfois semé la méfiance. »

Lorsque l'on demande à Guillaume Hébert où devraient s'opérer les changements en matière d'antiracisme, il note la nécessité de modifier les mécanismes dans les organisations progressistes et les institutions publiques, les méthodes de travail et de représentation. « Le travail que les organisations peuvent faire consiste à changer tant les discours que les pratiques. Il y a nécessairement plusieurs étapes à suivre. La première, consiste à reconnaître ce qui est problématique. La seconde consiste à se demander comment on fait pour transformer nos milieux et comment on adopte de nouveaux mécanismes. Il faut y mettre des ressources et de la cohérence. » En matière de représentation de la diversité, « on devrait se demander si nos institutions, petites et grandes, respectent l'évolution de la démographie québécoise. On devrait repenser nos politiques d'embauche, par exemple.

Pour des organisations de masses, comme les partis politiques, il convient de s'interroger sur la composition du *membership* et de mettre en œuvre des manières de le faire évoluer vers plus de diversité sans tomber dans le clientélisme. Comme l'évoquent certain-e-s militant-e-s politiques racisé-e-s, il serait aussi urgent de multiplier les dossiers sur

lesquels on propose aux personnes racisées de travailler et d'assurer un rôle de premier plan. Les réseaux militants ou les instances décisionnelles devraient par ailleurs être plus représentatives. Et il faut du sérieux. Si un organisme se dote d'une « politique antiracisme », elle doit être appliquée en s'assurant qu'elle puisse réellement saisir les enjeux du racisme. »

Selon Guillaume Hébert, il y a des mécanismes et des réflexes qu'il faut développer et des craintes qu'il faut mettre de côté. « Par exemple, les espaces non-mixtes sont importants pour les personnes racisées, mais ils sont souvent mal compris. Nous devrions être sensibles au fait que ce ne sont pas des espaces contre les personnes blanches, mais des lieux de renforcement d'individus et de groupes vivant des inégalités. » Il évoque la possibilité pour les organismes, les institutions ou même les partis politiques de faire des faux-pas, mais souligne l'importance de se réajuster. « Un exemple récent de collectif progressiste qui avait un angle mort vis-à-vis de la question de la diversité est le mouvement *Faut qu'on se parle*. Après son lancement, il a été critiqué pour ses lacunes en matière de représentation des personnes racisées. Ce mouvement a réagi rapidement en admettant cette lacune et il s'est réajusté en impliquant un militant reconnu de l'antiracisme au Québec en la personne de Will Prosper, notamment actif dans la requête d'une commission sur le racisme systémique.

Lorsque l'on pense le Québec de demain, il semblerait qu'il incombe à la gauche une responsabilité de comprendre les luttes antiracistes. C'est une position de principe, c'est une stratégie et c'est une façon de montrer la solidarité réelle qui nous définit comme progressistes. Et Guillaume Hébert de conclure que « la gauche contemporaine et celle des prochaines décennies, devra être foncièrement antiraciste ou elle ne sera pas. »

*Nous les Allochtones sommes persuadés  
que nous avons toujours raison, que notre  
domination sur le monde est le signe de la  
justesse de nos pensées et de nos actions.  
Cette croyance est encodée dans notre culture,  
enracinée dans nos inconscients.*

*Je t'écris cette lettre pour ouvrir  
un dialogue entre nos peuples et non pour  
culpabiliser les Allochtones de cette culture  
raciste. Aucun d'entre nous ne l'a inventée.  
Nous en avons hérité. Toutefois, nous sommes  
responsables de la comprendre et de la changer.  
Ce n'est pas facile, car nous avons de la  
difficulté à percevoir ce qui semble aller de soi.*

*Deni Ellis Bécharde dans « Kuei, je te salue »,  
Ecosociété, 2016*

# Les régimes d'autorisation préalable

## Une atteinte à la liberté d'expression

Lynda Khelil, étudiante à la maîtrise en science politique, UQAM

Jessica Leblanc, étudiante à la maîtrise en sciences juridiques, UQAM  
Membre du comité liberté d'expression de la LDL

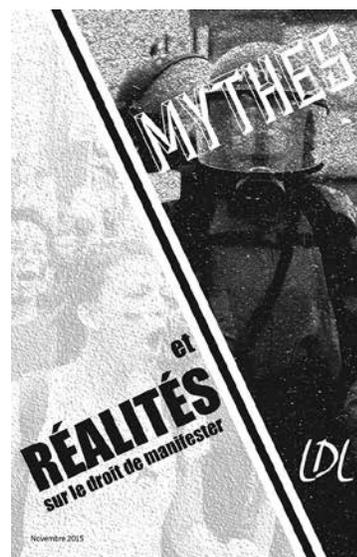
Si la liberté d'expression peut se réaliser par divers moyens, la manifestation en représente une forme essentielle puisqu'elle représente un canal politique à la portée d'un grand nombre de personnes, notamment à celles qui n'ont pas accès aux forums politiques institutionnels. La manifestation permet certainement d'occuper et de se réapproprier l'espace public, mais aussi de déranger dans l'objectif de communiquer un message ou un mécontentement. Malgré ces fonctions, les autorités publiques cherchent à l'encadrer, à la contrôler, voire même à l'empêcher.

Les régimes d'autorisation préalable font partie des mesures prises par les autorités publiques et policières pour prévoir le moment et le lieu des manifestations. L'obligation de divulguer l'itinéraire ou l'obligation d'obtenir un permis font partie de ces régimes. Par leurs effets et en raison du pouvoir policier arbitraire qui en découle, ces régimes d'autorisation préalable menacent la liberté d'expression d'une manière injustifiée.

### Les exigences préalables : une atteinte à la liberté d'expression

Les exigences réglementaires préalables à la tenue d'une manifestation procèdent de la même logique de contrôle que les interdictions formelles de manifester<sup>1</sup> ou les barrières imposantes érigées lors des grands sommets internationaux pour rendre les lieux de pouvoir inaccessibles aux manifestantes et manifestants. Elles sont de ce fait des entraves à l'exercice de la liberté d'expression des groupes qui se mobilisent dans l'espace public. Ces entraves peuvent prendre différentes formes. Parmi les méthodes policières qui ont déjà été mises en œuvre, on peut penser à la dispersion d'une manifestation en cours au prétexte que l'itinéraire ne lui a pas été divulgué, aux arrestations de masse dites préventives, ou encore à l'intimidation et aux menaces contre les personnes qui organisent ou participent à la manifestation.

1. Par exemple, en 1969, le comité exécutif de la ville de Montréal décrète par ordonnance une interdiction de manifester. Cette interdiction est appliquée du 12 novembre au 13 décembre en vertu de l'article 5 du *Règlement* 3926 [devenu le *Règlement P-6*], à la demande du chef de police.



### Cibler les groupes qui dérangent

Les régimes d'autorisation permettent de cibler les manifestations organisées par des groupes qui ne collaborent généralement pas avec la police et dont la légitimité des revendications n'est pas reconnue par les autorités. Leurs manifestations sont alors l'objet de profilage politique, c'est-à-dire qu'elles sont la cible de répression non pas en raison de leur absence de conformité à la loi, mais plutôt en raison de leur caractère perturbateur et dérangeant pour les élites politiques et économiques, et pour la police elle-même. Le rapport de la Ligue des droits et libertés publié en juin 2015, *Manifestations et répressions*<sup>2</sup>, fait état des revendications portées par les manifestations qui font l'objet de profilage politique : la cause étudiante, la dénonciation de la brutalité et de l'impunité policières, les luttes écologistes, anticapitalistes et anticolonialistes.

2. Ligue des droits et libertés, 2015 : *Manifestations et répressions*. Points saillants du bilan sur le droit de manifester au Québec, p. 8.

## Interdire les manifestations qui respectent les exigences réglementaires

On pourrait penser que le respect des exigences réglementaires offre une garantie contre la répression policière, or il n'en est rien! À Québec, la police s'est souvent substituée au législateur en interprétant à sa convenance l'article 19.2 du Règlement 1091 de la ville de Québec. Nous relatons ici deux situations survenues en 2014 et 2016.

Le premier exemple remonte au 21 septembre 2014, alors que le SPVQ utilise l'intimidation pour contraindre au trottoir plusieurs centaines de manifestantes et manifestants qui ont répondu à un appel du regroupement Stop Oléoduc Capitale-Nationale. Bien qu'un itinéraire leur ait été remis, comme le prescrit le règlement municipal, les policières et les policiers présents ont interdit à la manifestation de prendre la rue<sup>3</sup> en prétextant un manque d'effectifs et en menaçant les personnes en charge de l'organisation de recevoir des contraventions « si une seule personne mettait le pied dans la rue<sup>4</sup>. »

Le second exemple, tout récent, est survenu le 30 septembre dernier : une manifestation de groupes communautaires qui avaient entrepris de dénoncer les conséquences de l'austérité, auprès de croisiéristes qui arrivaient au port de Québec, a été interdite par le SPVQ<sup>5</sup>. Sans surprise, la version des forces policières présentée par le maire Labeaume lors du Conseil de ville le 3 octobre 2016 était très différente de celle des manifestantes et manifestants<sup>6</sup>. Ces violations de la liberté d'expression sont donc largement soutenues par les autorités politiques, alors que les autorités policières en assurent la mise en œuvre, pour des raisons qui ne résistent pas à une analyse des faits.

## Des violations injustifiées

Si les autorités publiques et policières reconnaissent l'importance de la liberté d'expression dans leur discours, il n'en reste pas moins qu'elles soutiennent fermement les atteintes susmentionnées. Les régimes d'autorisation préalable sont nécessaires, nous dit-on, pour assurer un certain ordre dans le déroulement de la manifestation, pour assurer la sécurité des personnes qui manifestent et ils font appel à leur civisme. Toutefois, les motifs invoqués par les autorités publiques, par exemple de Montréal ou de Québec, ne passent pas l'épreuve des faits.

Examinons l'exemple de la ville de Montréal et son entêtement à exiger le dévoilement de l'itinéraire préalablement à la tenue d'une manifestation. Dans le rapport de la Ligue des droits et libertés mentionné précédemment, il est démontré que le SPVM fut en mesure d'assurer la sécurité durant 116 manifestations dont l'itinéraire n'avait pas été dévoilé au cours des années 2013 et 2014. Aucune de ces manifestations n'a donné lieu à une intervention policière. C'est donc dire que le dévoilement de l'itinéraire n'est pas essentiel pour atteindre les objectifs que le SPVM se fixe et que cette exigence constitue dans les faits une entrave à la liberté d'expression injustifiée qui permet à la police de réprimer préventivement les manifestations des groupes qui sont la cible de profilage politique. Quant à la sécurité des personnes qui manifestent, les groupes sociaux ou militants sont souvent en mesure de déployer leurs propres méthodes de gestion qui permettent de répondre à cette préoccupation.

Malgré ces faits, les autorités publiques continuent à défendre les régimes d'autorisation préalable ainsi que leur application par les forces policières. Plusieurs groupes ou militant-e-s ont donc choisi de privilégier la voie judiciaire pour contester ces entraves à la liberté d'expression. En juin dernier, la Cour supérieure du Québec a rendu un jugement<sup>7</sup> sur la validité constitutionnelle des articles 2.1 et 3.2 du Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics (le fameux règlement P6 de Montréal). Ces deux articles portent respectivement sur le port de masque dans le cadre d'une manifestation et l'obligation de remettre un itinéraire aux forces policières. Le premier fut complètement invalidé, alors que le deuxième fut déclaré inopérant, mais seulement dans le cas de manifestations instantanées. Ce jugement est par ailleurs porté en appel<sup>8</sup>.

## Conclusion

Les régimes d'autorisation préalable sont des violations injustifiées de la liberté d'expression qui sont mises en place par les autorités municipales pour garantir le contrôle et la prévisibilité de l'action collective, en plus de limiter les manifestations. Dans les faits, ces régimes permettent le profilage politique par les forces policières. Il faut donc continuer, en prenant en exemple les militant-e-s de Stop Oléoduc Capitale-Nationale, à interroger nos élus quant aux pouvoirs dévolus aux forces policières et à réaffirmer, de multiples façons, le droit de manifester.

3. Ligue des droits et libertés (section de Québec), Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches et Stop oléoduc Capitale-nationale : Communiqué de presse. Droit de manifester à Québec - La police dépasse les bornes! [www.repac.org/?p=85](http://www.repac.org/?p=85).

4. Lynda Forgues, 2014 : La capitale anti-manifs, *Droit de parole*. [www.droitdeparole.org/2014/10/la-capitale-anti-manifs/](http://www.droitdeparole.org/2014/10/la-capitale-anti-manifs/)

5. Lynda Forgues, 2016 : Droit de manifester - Le SPVQ fait comme il l'entend, *Droit de parole*. [www.droitdeparole.org/2016/10/droit-de-manifester-le-spvq-fait-la-loi-comme-elle-lentend/](http://www.droitdeparole.org/2016/10/droit-de-manifester-le-spvq-fait-la-loi-comme-elle-lentend/)

6. Vidéo youtube. « Le droit de manifester à Québec selon Régis Labeaume » <https://www.youtube.com/watch?v=y3TC-N1qRXU>

7. Julien Villeneuve c Ville de Montréal, [2016] J.Q. no 2136, 2016 QCCS 2888.

8. Julien Villeneuve, 2016 : P-6 et l'itinéraire: pourquoi, entre autres raisons, nous irons en appel, *Ricochet*, <https://ricochet.media/fr/1300/P-6-et-litinaire-pourquoi-entre-autres-raisons-nous-irons-en-appel>.

## Changements climatiques et droits humains

## Pour une transition – mais quelle transition?

Sylvie Paquerot, professeure à l'Université d'Ottawa  
Membre du comité environnement de la LDL



Bannière au Sommet des Peuples sur le climat, COP21

On le sait, le changement climatique représente une sérieuse menace pour le respect des droits, comme d'ailleurs beaucoup d'autres problématiques environnementales. Depuis les années 1990, tant les rapports du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) que les rapports produits dans le système des droits de l'homme des Nations unies le soulignent. C'est pourquoi le respect des droits humains pour toutes et tous sur la planète a constitué un argument central pour les actrices et acteurs cherchant à pousser les gouvernements à agir face à ce problème; c'est le premier sens du slogan *climate justice now!*

Constater que le problème du changement climatique représente un risque pour les droits humains de millions de personnes constitue un argument légitime pour forcer les autorités à agir, comme a pu le constater le gouvernement des Pays-Bas lorsqu'un tribunal l'a obligé à augmenter ses efforts dans la lutte contre le changement climatique au nom, précisément, de son obligation de protection<sup>1</sup>. Ce jugement stipule clairement ceci : « L'État a en effet l'obligation de prendre des mesures effectives pour protéger ses citoyens au nom de son devoir de protection (*duty of care*) de l'environnement et du genre humain<sup>2</sup>. » C'est également au nom de ce devoir

de protection que les États ont la responsabilité de mettre en place des mesures d'adaptation.

Mais la question du changement climatique concerne aussi les droits humains à un autre point de vue : dans la mesure où il est impératif de prendre action, de changer des choses, ces actions et ces changements ne seront pas neutres quant à leurs effets sur les droits humains et c'est pourquoi, au minimum, « les politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques doivent incorporer des garde-fous pour la protection des droits humains<sup>3</sup>. »

## Transition... mais quelle transition?

Depuis l'Accord de Paris en décembre 2015, c'est la *transition* qui est sur toutes les lèvres; elle est invoquée dans tous les discours, annoncée sur toutes les tribunes. Pour beaucoup, et surtout pour nos gouvernements et nos élites économiques qui cherchent à nous en convaincre, la transition *énergétique* est avant tout une transition comportementale et sociotechnique<sup>4</sup>, c'est-à-dire qu'elle exige une transformation des modalités techniques de notre utilisation de l'énergie<sup>5</sup>, principalement, dans le contexte du changement climatique,

1. Tribunal du district de la Haye - Pays-Bas, ch. comm., 24 juin 2015, n° C/09/456689 / HA ZA 13-1396, Fondation Urgenda et a. c/ État des Pays-Bas (min. Infrastr. et Environnement); ainsi que : *Aux Pays-Bas, le premier jalon historique d'une justice climatique*, Le Monde | 25.06.2015 à 10h42 • Mis à jour le 25.06.2015 à 18h22 à : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/06/25/la-justice-condamne-les-pays-bas-a-agir-contre-le-rechauffement-climatique\\_4661561\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/06/25/la-justice-condamne-les-pays-bas-a-agir-contre-le-rechauffement-climatique_4661561_3244.html)

2. Eric CANAL-FORGUES et Camila PERRUSO « La lutte contre le changement climatique en tant qu'objet juridique identifié? » Commentaire dans *Énergie*

- Environnement - *Infrastructures* n° 8-9, Août 2015, comm. 72

3. Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, 2009.

4. Geels, F. W. (2002) « Technological Transitions as Evolutionary Reconfiguration Processes: A Multi-Level Perspective and a Case-Study », *Research Policy*, 31(8/9): 1257-1274

5. Nous ne pouvons aborder cet aspect ici, mais il importe de garder à l'esprit que dans plusieurs pays, notamment européens, la question du « remplacement » de l'énergie fossile par une autre interfère avec le débat sur l'opportunité de l'énergie nucléaire.

par le passage des énergies fossiles à d'autres sources et d'autres modalités pour accéder à l'énergie. Du point de vue des politiques publiques, deux axes d'intervention découlent de cette vision de la « transition » : (1) stimuler la recherche de nouvelles sources d'énergie et (2) orienter les « consommateurs » vers l'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie. C'est, largement, l'orientation que l'on connaît sous la dénomination d'économie verte, qui entend maintenir le modèle de développement économique tel qu'il est, en changeant simplement la source de l'énergie requise.

Certain-e-s utiliseront plutôt l'expression de transition environnementale, d'autres encore celle de transition écologique et citoyenne. Le sens en sera alors passablement différent, puisqu'on définit alors différemment le problème. De fait, comme pour bien d'autres mots passe-partout qu'on utilise sans trop les préciser, le terme de *transition*, en soi, ne nous informe pas des orientations, des finalités visées ; il ne signifie que le passage progressif entre deux états, deux situations, comme nous le rappelle un simple recours au dictionnaire. Les divers actrices et acteurs qui utilisent l'expression de *transition* ne lui donnent pas la même signification, ni quant aux objectifs, ni quant aux moyens, ni quant aux conséquences. Les qualificatifs qui suivent ce mot sont donc essentiels pour comprendre les différences de sens qui se cachent derrière car ils nous informent au moins un peu sur la manière dont est défini le problème.

## Les deux angles morts de la transition énergétique

Considérer la transition en tant que transition *énergétique* pose un problème important car cela maintient deux « angles morts », liés entre eux, sur l'origine et la nature du problème auquel nous devons faire face, soit le *niveau* de



Manifestante contre le Dakota Access Pipeline, North Dakota, É-U, 4 sept. 2016.

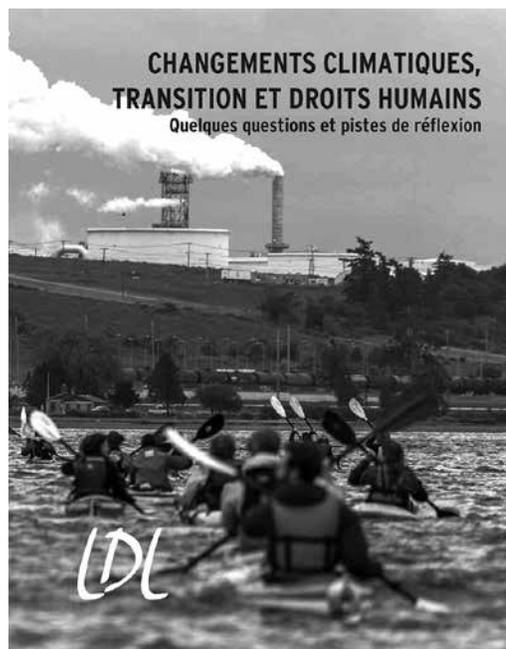
Photo: OLB, Joe Brusky, DSC00337, Sacred Stone Camp, ND, CC Flickr.

production/consommation énergétique (mais pas seulement énergétique) de l'humanité. Soulever la question du *niveau* de consommation d'énergie est très différent du seul changement de *source* énergétique, car deviennent alors visibles nos deux angles morts : les limites écologiques de soutenabilité d'une part et l'inégalité d'accès aux ressources vitales d'autre part; bref, pourrions-nous dire, la question de la répartition, des avantages et des inconvénients, dans un monde fini.

Poser le problème du point de vue du passage des énergies fossiles à d'autres modalités de production d'énergie revient à fermer les yeux sur les limites, pour essayer de nous convaincre que l'on peut à la fois maintenir la sacro-sainte croissance ET respecter les équilibres écologiques de la planète. C'est ce que faisait Peter Brabeck (ex-PDG de Nestlé) à Davos en 2008 en affirmant que notre principal défi face à l'eau était de répondre à *tous les besoins*.

Il y a là un premier enjeu, fondamental, en ce qui concerne les droits humains : celui des inégalités et de l'exclusion; car prendre des décisions et agir sans prendre en compte les limites que représentent les équilibres écosystémiques revient à masquer l'enjeu pourtant fondamental aujourd'hui des larges inégalités qui traversent l'ensemble de nos sociétés et des injustices environnementales qui existent déjà, avant toute transition. Plus encore cependant, dans la mesure où les inégalités et les exclusions ne sont pas prises en compte dans la définition du problème, le risque est grand qu'elles ne le soient pas non plus dans la considération des solutions mises de l'avant et que celles-ci contribuent à les aggraver.

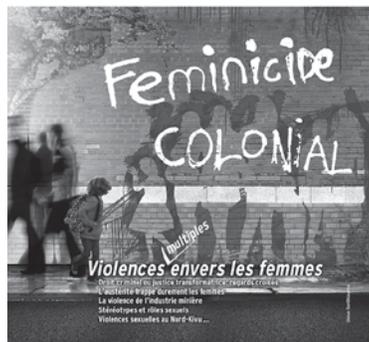
C'est pourquoi la Ligue des droits et libertés a pris l'initiative d'ouvrir une réflexion sur ces enjeux. Nous vous invitons donc à consulter le document *Changements climatiques, transition et droits humains : Quelques questions et pistes de réflexion* accessible sur le site Internet de la LDL.



[http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/transition\\_droits\\_humains\\_final\\_20161201.pdf](http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/transition_droits_humains_final_20161201.pdf)



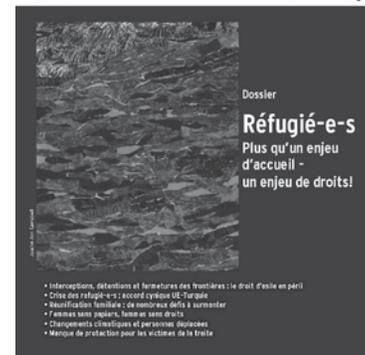
# Nos publications récentes



Revue printemps 2015 -  
Violences multiples envers les femmes



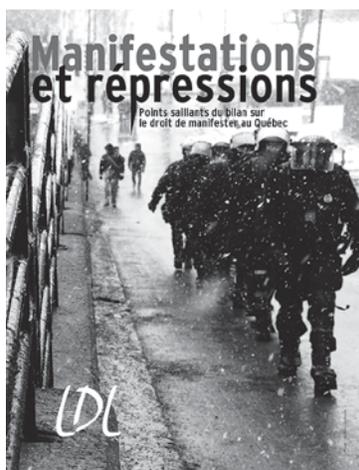
Revue automne 2015 -  
Droits des Peuples autochtones



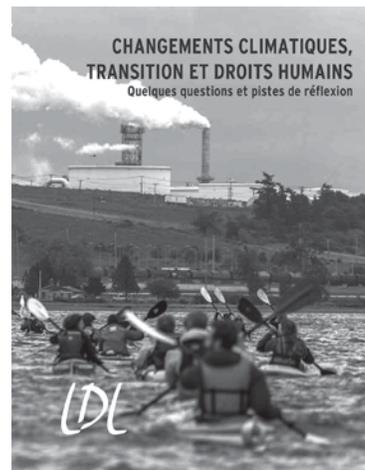
Revue printemps 2016 -  
Droits des réfugié-e-s



Décembre 2015 -  
Mythes et réalités sur le droit de manifester



Juin 2015 -  
Manifestations et répressions



Décembre 2016 -  
Changements climatiques, transition et droits humains

## Les droits humains, j'y adhère!

Faire un don en ligne, c'est si facile!  
[www.liguedesdroits.ca](http://www.liguedesdroits.ca)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Prov. : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. maison : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

### Informations sur la carte de crédit



Ligue des  
droits et libertés

50 ans d'action

\_\_\_\_\_  
Numéro de la carte

\_\_\_\_\_  
C V C

\_\_\_\_\_  
Date d'expiration

Signature

Date

### COTISATION

- Membre \* 30\$
- Étudiant ou personne à faible revenu 10\$
- Organisme communautaire 65\$
- Syndicat et institution 200\$

### DONS

#### J'aimerais faire un don

- 50 \$
  - 100 \$
  - 200 \$
  - 500 \$
  - Autre : \_\_\_\_\_
- Don mensuel au montant de : \_\_\_\_\_

Je désire recevoir les publications de la LDL par courriel plutôt que par la poste.

\* La LDL accepte les adhésions individuelles, quelle que soit la somme versée.

En devenant membre de la LDL, vous recevrez ses publications ainsi que l'infolettre (courriel). Faites parvenir votre coupon dûment rempli à :

LDL, 516 rue Beaubien Est Montréal (QC) H2S 1S5 ou au bureau de la section de Québec. Les renseignements nominatifs que vous fournissez demeurent confidentiels.



Ligue des  
droits et libertés

### **LDL – SIÈGE SOCIAL**

516, rue Beaubien est  
Montréal, QC H2S 1S5

Téléphone : 514 849-7717, #21

Télécopieur : 514 849-6717

info@liguedesdroits.ca

www.liguedesdroits.ca

### **LDL – Section Québec**

363, rue de la Couronne, #530  
Québec, QC G1K 6E9

Téléphone : 418 522-4506

Télécopieur : 418 522-4413

info@liguedesdroitsqc.org

www.liguedesdroitsqc.org

Page couverture :  
Anyone, Kandolo Jt

Page couverture arrière :  
Mood, Kandolo Jt

Kandolo est un artiste d'origine congolaise établi  
au Québec depuis 2009.

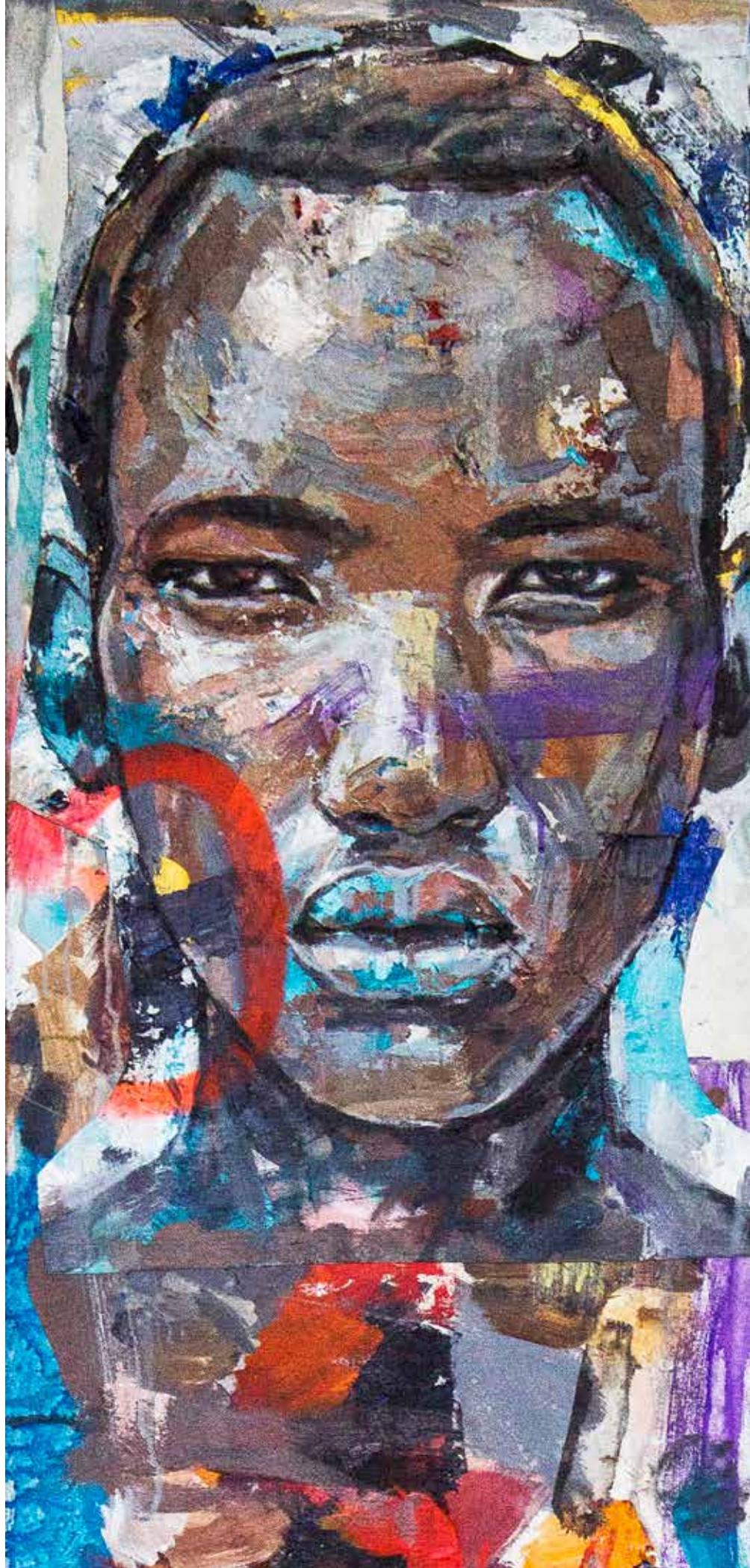
E-mail : [julientresor@live.fr](mailto:julientresor@live.fr)

Tel: 514-966-2976

Instagram: [Kandolo13or](https://www.instagram.com/Kandolo13or)

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/kandolo-201059860047963)

[kandolo-201059860047963](https://www.facebook.com/kandolo-201059860047963)



Avec l'appui financier de :



**FONDATION LÉO-CORMIER**  
pour l'éducation aux droits et libertés